

INMQ

INSTITUT
NATIONAL
DES
MINES

2015-2016

RAPPORT
ANNUEL
DE GESTION





TABLE DES MATIÈRES

Le présent document a été produit par
l'Institut national des mines.

Pour toute demande de renseignement :
Institut national des mines
125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2
Téléphone : 819 825-4667
Télécopieur : 819 825-4660
info@inmq.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Institut national des mines, 2016

ISBN 978-2-550-68143-4 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-68144-1 (En ligne)

ISSN 1929-6290 (Imprimé)
ISSN 1929-6304 (En ligne)

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Bibliothèque et Archives Canada, 2016

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans
aucune discrimination et uniquement dans le but
d'alléger le texte.

Design : LEBLEU
Linguiste : Marie-Josée Gagné
Page couverture : L. Fournier et fils inc.

MESSAGE DES MINISTRES	3
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	6
PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES	8
Mission.....	8
Fonctions	9
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
Nominations	10
Mandat du président et des membres du conseil	11
Processus de remplacement.....	11
En cours d'exercice 2015-2016	12
Départs en cours d'exercice	13
L'ÉQUIPE DE L'INMQ, SES CHERCHEURS ET SES PARTENAIRES.....	14
Employés de l'Institut national des mines	14
Chercheurs associés de l'Institut national des mines.....	15
Partenaires de l'Institut national des mines.....	16
FAITS SAILLANTS 2015-2016	17
Publication d'un portrait sur les besoins en matière de compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière	18
Présentation de la deuxième formation minière créée par l'INMQ : <i>Santé et Sécurité du travail</i>	18
Comité provincial <i>Femmes de métier dans le secteur minier au Québec</i>	18
L'apport des femmes dans l'industrie minière	19
Présentation de conférences au congrès Québec Mines 2015.....	19
Participation à la nouvelle Vision stratégique du développement minier au Québec	20
Dépôt d'un rapport sur les interventions québécoises en formation et en recherche minière sur la scène internationale.	20
Publication d'un livre de photographies portant sur la formation, les métiers et les professions du secteur minier	21
Formation, technologie et recherche dans le secteur minier : près d'une trentaine d'articles diffusés à grande échelle	22
Projet d'une formation à distance portant sur les habiletés de gestion destinée aux superviseurs de premier niveau du secteur minier.....	22
Projet pilote de formation par simulateur pour opérateurs d'engins miniers souterrains	23
Bulletin de veille <i>Mine@venir</i> : augmentation du nombre de lecteurs à l'affut des tendances en matière de formation minière	23
Mise à jour et promotion du répertoire d'activités <i>Roches et minéraux</i> destiné à l'enseignement primaire et secondaire	24

QUELQUES CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES.....	25
Ressources humaines.....	26
Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services.....	27
Gestion et contrôle des effectifs.....	27
Ressources financières.....	28
Ressources informationnelles.....	29
AU SUJET DES COMITÉS.....	30
Comité d'audit.....	30
Comité de veille stratégique.....	30
Comité des ressources humaines.....	30
Comité des communications.....	30
RÉSULTATS DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2016	31
LES ÉTATS FINANCIERS	51
LE RESPECT DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	63
Code d'éthique et de déontologie.....	63
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.....	63
Section « Transparence » sur le site Web.....	63
Loi sur l'administration publique.....	63
Loi sur la Charte de la langue française et politique linguistique	63
ANNEXE	64
Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration	64



MESSAGE
DES
MINISTRES



L'Institut national des mines est un partenaire important du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Récemment, le gouvernement lançait la Vision stratégique du développement minier au Québec, qui souligne le rôle essentiel de l'éducation en cette matière et reconnaît l'expertise développée par l'Institut au cours des dernières années.

L'Institut national des mines suscite l'intérêt de nouvelles clientèles sur les marchés nationaux et internationaux et contribue à diversifier les modes d'enseignement auprès des élèves, des étudiants et des travailleurs. À ce titre, il joue un rôle prépondérant sur tout le territoire du Québec en améliorant l'accessibilité et le réseautage du domaine minier, et en contribuant au développement de l'économie, de l'emploi et des régions ainsi qu'à la compétitivité dans ce secteur. Nous avons l'assurance que l'Institut national des mines pourra contribuer à soutenir le gouvernement dans ce secteur d'activité fort prometteur et à créer de riches partenariats.

SÉBASTIEN PROULX

Ministre de L'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministre de la Famille

HÉLÈNE DAVID

Ministre de l'Enseignement supérieur

LUC BLANCHETTE

Ministre délégué aux Mines

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'INSTITUT NATIONAL DES MINES ACCOMPLIT SA MISSION EN GRANDE PARTIE GRÂCE AU DÉVOUEMENT DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL, QU'ILS PROVIENNENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION, DU SECTEUR MINIER OU DES MINISTÈRES CONCERNÉS PAR L'ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI.

L'exercice 2015-2016 de l'Institut national des mines est marqué par le transfert de monsieur François Blais à un autre ministère, et par la nomination de monsieur Sébastien Proulx à titre de ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. M. Proulx devenait ainsi le ministre responsable de l'Institut national des mines. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec lui au sujet de dossiers majeurs de l'Institut, tels l'accroissement de l'offre de formation à distance et par simulateurs, la formation minière adaptée à des clientèles cibles et le développement d'une image de marque de portée internationale. Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet d'un avis formel que nous lui avons remis en mains propres.

Investi du rôle de conseiller auprès du gouvernement du Québec en matière de formation dans le domaine minier, l'Institut offre des solutions concrètes découlant d'actions concertées du secteur de l'éducation pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée et aux préoccupations du secteur des mines. Au cours de la dernière année, l'Institut s'est particulièrement démarqué par la publication d'un livre de photographies visant la promotion de la formation, des métiers et des professions du secteur minier québécois. Le lancement officiel de cette publication, lors du congrès Québec Mines 2015, a été suivi d'une tournée de promotion provinciale. Celle-ci a permis à l'Institut de renforcer les partenariats établis avec plusieurs acteurs importants des régions ressources du Québec et de diffuser à grande échelle ce livre remarquable. Ce dernier constitue par ailleurs un outil de travail exceptionnel pour les conseillers d'orientation souhaitant en connaître davantage sur les carrières offertes par l'industrie minière québécoise.

L'Institut national des mines remplit sa mission, en grande partie, grâce au dévouement de tous les membres de son conseil d'administration, qu'ils proviennent du secteur de l'éducation, du secteur minier ou des ministères concernés par l'adéquation formation-emploi. Les décisions judicieuses du conseil ne se limitent pas au respect des budgets et des échéanciers de l'Institut. Elles concernent, de façon générale, la gestion des ressources humaines, financières et informationnelles. La capacité du conseil à maintenir un degré élevé de cohésion interne permet également à l'Institut de concrétiser sa mission en réalisant des projets innovateurs et structurants, dont la portée dépasse désormais les frontières du Québec. L'Institut est d'ailleurs présentement en attente d'un décret de nomination qui régularisera le statut de plusieurs membres dont les mandats sont venus à échéance. De nouvelles nominations sont maintenant devenues nécessaires afin de remplacer les membres qui ont quitté le conseil pour différentes raisons, notamment à la suite d'un changement d'emploi ou d'un départ à la retraite.

Enfin, il m'importe de souligner l'énergie déployée conjointement par le conseil et la direction de l'Institut afin de mener à terme les nombreux mandats qui lui sont confiés. Le maintien d'échanges constructifs au sein du conseil, la qualité du travail des équipes multidisciplinaires animées par le personnel de l'Institut et la grande implication de toutes les personnes composant ces équipes assurent le succès de notre organisation. Cette formule dynamique permet à l'Institut de disposer, en tout temps, d'une expérience notable en éducation et d'accompagner de façon pertinente les intervenants du secteur minier dans le cadre de leurs fonctions. Cette position avantageuse permet à l'Institut national des mines, d'une part, de bien remplir son rôle de conseiller auprès du gouvernement et, d'autre part, de développer avec les établissements d'enseignement une offre de formation minière de pointe adaptée aux besoins changeants du secteur minier.



Le président du conseil d'administration
FRANÇOIS BIRON



MESSAGE DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au cours de l'année 2015-2016, l'équipe de l'Institut national des mines a rempli sa mission et démontré, à nouveau, sa capacité à développer, avec ses partenaires, des outils pédagogiques novateurs et performants répondant aux besoins de main-d'œuvre qualifiée du secteur minier. Ses plus récentes réalisations à ce chapitre ciblent particulièrement la promotion de la formation minière offerte au Québec et le déploiement d'une offre de formation à distance à la fine pointe de la technologie numérique. En priorisant la qualité de ses accomplissements, l'Institut a accru son leadership panquébécois dans le domaine du développement de la formation minière. À bien des égards, sa performance a dépassé les attentes formulées par les enjeux (3), les axes d'intervention (9) et les objectifs (22) annoncés dans le cadre de sa planification stratégique 2011-2016.

La performance remarquable de l'Institut national des mines est notamment tributaire de l'excellence du travail du personnel œuvrant à son siège social, situé à Val-d'Or. Ses employés dévoués assurent, à la fois, une gestion rigoureuse des sommes confiées par le gouvernement du Québec, le maintien d'un climat de travail stimulant ainsi qu'une planification d'activités favorisant systématiquement le développement des compétences de chaque membre de l'équipe. Je profite de l'occasion pour les remercier sincèrement de leur professionnalisme.

Cette année, le départ de l'adjointe administrative de l'Institut, a entraîné une refonte des fonctions administratives réparties entre les employés en place. Cette refonte a également ouvert la porte au recrutement d'une nouvelle chargée de projet. Cette modification pertinente du plan d'effectif a permis de mener à terme une importante étude, démarrée au cours de l'exercice financier précédent avec le soutien de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT UQAM. Cette recherche porte sur les interventions internationales en formation et en recherche minière. L'accueil très favorable reçu par la publication du rapport *Interventions québécoises dans la formation et la recherche minière sur la scène internationale* a aussi permis de soumettre rapidement au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un avis recommandant d'accentuer la promotion internationale de la formation minière québécoise.

De plus, afin de créer un effet de levier au sein des établissements d'enseignement du Québec, l'Institut national des mines a poursuivi, en 2015-2016, ses travaux de conception, d'expérimentation et d'accompagnement visant l'intégration de nouveaux cours multimédias de formation minière à distance. En juin 2015, profitant d'un congrès de l'Association minière du Québec, l'Institut a procédé au lancement d'un cours multimédia portant sur la santé et sur la sécurité des travailleurs miniers. L'approche technologique utilisée dans le cadre de ce cours s'inspire de l'univers des jeux vidéos interactifs et subjectifs. Cette formation novatrice simule une expérimentation conforme à la réalité pour les étudiants inscrits au programme d'études professionnelles en extraction du minerai dès leur première journée virtuelle sous terre. Ce cours est d'ailleurs maintenant intégré à la carte des programmes des deux commissions scolaires offrant ce programme de formation. Une partie importante du contenu numérique original développé par l'Institut pour ce programme est également utilisée par les entreprises dans le cadre de la *Formation modulaire du travailleur minier* (FMTM). De plus, deux autres cours multimédias accessibles à distance sont maintenant en voie de réalisation, dont l'un avec la collaboration des trois cégeps offrant la formation en technologie minérale.

Les activités de promotion réalisées en 2015-2016 par l'Institut national des mines ont mis en vedette, entre autres réalisations, une publication intitulée *130 pages de photographies – Secteur minier au Québec : formation | métiers | professions*. Tiré à 2 500 exemplaires, ce livre de photographies humanise et met en contexte la formation minière offerte au Québec. Il a été conçu, réalisé et diffusé par l'Institut. Plus de trente partenaires du milieu de l'éducation et du secteur minier ont participé à son élaboration. Ce livre est un exemple concret de la grande capacité de mobilisation de l'Institut auprès de ses partenaires. Grâce à cette publication, les conseillers et les étudiants du secondaire en processus d'orientation découvrent désormais que plus de cinquante programmes de formation différents mènent à une carrière dans le secteur minier. La vente de ce livre, illustré par un photographe de renom, connaît un succès considérable et génère suffisamment de revenus pour couvrir une grande partie de ses coûts de production.

En plus de ce succès d'édition, l'Institut national des mines a conçu et diffusé, au cours de cette année, un grand nombre de publications portant sur différents sujets découlant de la formation minière et de la recherche. Ces publications sont abondamment diffusées par l'intermédiaire des médias sociaux mis à profit par l'Institut afin de partager sa vision et de faire connaître ses réalisations. Toutefois, la maîtrise accrue de ces médiums de diffusion par l'Institut rend maintenant nécessaire une mise à jour de son site Web. Cette dernière permettra d'optimiser la diffusion des tendances en matière d'innovation en formation minière. Elle facilitera aussi l'utilisation, par une clientèle externe, de la base de données mise au point avec la collaboration de l'Institut de la statistique du Québec. Cette base de données collige les inscriptions, les taux de diplomation et d'emploi dans les programmes liés au secteur minier dans les trois ordres d'enseignement.

L'avenir semble donc prometteur pour l'Institut national des mines. Il s'affaire déjà à documenter et à promouvoir les pratiques novatrices en formation minière favorisant l'implication des communautés nordiques, des autochtones et des Inuits et facilitant leur accès à une formation minière de qualité. De plus, l'Institut prépare un colloque sur l'automatisation des engins et des processus découlant directement de ses travaux précédents portant sur l'utilisation de simulateurs pour la formation de conducteurs d'engins miniers. Par ailleurs, l'Institut participe actuellement à un projet pilote visant l'intégration des simulateurs miniers à l'offre de formation québécoise, comme le recommandent un rapport d'étude et un avis ministériel de 2015 proposant des pistes d'action à ce sujet.

Enfin, considérant que l'échéance du premier mandat de l'Institut national des mines approche à grands pas, une démarche officielle auprès des autorités gouvernementales sera faite pour permettre une prolongation d'une année du plan stratégique 2011-2016. Les engagements dont la réalisation est prévue en 2016-2017 sont suffisamment nombreux pour permettre une reddition de compte dans le prochain rapport annuel. Nul doute que la jeune équipe de l'Institut ira encore plus loin dans l'accomplissement de sa mission avec l'appui du gouvernement du Québec et de ses nombreux partenaires des milieux de l'éducation et du secteur minier.



Le président-directeur général
ROBERT MARQUIS

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données qui y sont présentées et des contrôles afférents.

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 de l'Institut national des mines :

- décrit fidèlement la mission, le mandat, la vision et les valeurs de l'Institut;
- présente, en plus des faits saillants de l'exercice, les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus en lien avec le plan stratégique 2011-2016 de l'Institut;
- annonce la demande de prolongation d'une année du plan stratégique 2011-2016;
- rend compte de l'utilisation des ressources allouées à l'Institut;
- rend compte d'obligations législatives et gouvernementales de l'Institut.

En conséquence, je déclare avoir toutes les raisons de croire que les données contenues dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

Le président-directeur général,



ROBERT MARQUIS
Val-d'Or, mai 2016

PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

MISSION

L'article 5 de la Loi sur l'Institut national des mines définit ainsi la mission et les fonctions de ce dernier : « L'Institut a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Le rôle de l'Institut national des mines (INMQ) est de conseiller le gouvernement du Québec dans la mise en œuvre d'une offre de formation d'avant-garde en vue de contribuer au développement du plein potentiel du secteur minier.

L'Institut agit comme animateur de réseau pour multiplier les échanges entre les intervenants du milieu de l'éducation et les représentants de l'industrie minière afin de favoriser l'innovation en formation minière au bénéfice du Québec tout entier. L'Institut réalise également des projets de recherche appliquée avec de nombreux partenaires venant d'établissements d'enseignement et du secteur minier.

PLUS PARTICULIÈREMENT, SA MISSION CONSISTE NOTAMMENT À :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. soumettre au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Science et de la Technologie¹ des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier. »

¹ Au moment de publier ce rapport, aucune modification n'avait été apportée à la Loi sur l'Institut national des mines pour respecter la dénomination actuelle des ministères chargés de l'application de la présente loi.



FONCTIONS

L'article 6 de la Loi poursuit avec : « Pour la réalisation de sa mission, l'Institut peut, notamment :

1. faire réaliser, notamment avec la collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (chapitre C-38), les études et recherches nécessaires à la connaissance du secteur minier et à l'évolution des compétences requises dans ce secteur;
2. diriger des projets-pilotes et des expérimentations, principalement dans le domaine de la formation;
3. conclure, conformément à la loi, une entente avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;
4. solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions, pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec sa mission;
5. établir des modes de collaboration avec d'autres personnes ou sociétés dans le domaine minier;
6. exécuter tout autre mandat que lui confie le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. »

Selon l'article 7, « [l']Institut doit donner son avis sur toute question relative aux domaines ou matières de sa compétence qui lui est soumise par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. L'avis de l'Institut contient des recommandations sauf si la nature de la demande ne s'y prête pas. »

Selon l'article 36, « [l]e ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi ». Toutefois, le décret 878-2012 du 20 septembre 2012 précise qu'en matière d'enseignement supérieur, les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, prévues à la *Loi sur l'Institut national des mines* sont confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMINATIONS

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'Institut national des mines*, « [l]e gouvernement, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, nomme 14 membres dont au moins huit doivent provenir de diverses régions du Québec autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale et au moins un doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. »

Actuellement, 13 membres sont en postes et cinq postes sont vacants. Les membres se répartissent comme suit :

- « 1. un président;
- 2. un président-directeur général;
- 3. quatre membres provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ce secteur;
- 4. deux membres provenant des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire concernés par le secteur minier nommés après consultation de ces secteurs;
- 5. un membre provenant de la Commission scolaire Crie et un membre provenant de la Commission scolaire Kativik, nommé après consultation de celles-ci;
- 6. deux membres provenant des associations d'employeurs du secteur minier, nommés après consultation de ces associations;
- 7. un membre provenant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, nommé après consultation de celui-ci;
- 8. un membre provenant des associations de salariés concernés par le secteur minier, nommé après consultation de celles-ci.

Sont membres du conseil, mais sans droit de vote, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou la personne que chacun peut désigner.

En outre, la composition du conseil d'administration doit tendre à une parité entre les femmes et les hommes. »

L'Institut national des mines est administré par un conseil d'administration composé de 18 membres. Leur représentation a été déterminée comme suit par l'article 11 de la *Loi sur l'Institut national des mines*, telle qu'elle a été modifiée le 1^{er} février 2014.

MANDAT DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL

L'article 12 de la Loi précise que « [l]e mandat du président du conseil d'administration et du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Le mandat des autres membres du conseil nommés par le gouvernement est d'au plus trois ans. Ces mandats sont renouvelables. » L'article 13, quant à lui, mentionne qu'« [à] l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau ».

PROCESSUS DE REMPLACEMENT

Les consultations découlant des modifications apportées à la *Loi sur l'Institut national des mines*, le 1^{er} février 2014, et qui concernent la composition du conseil d'administration ont été faites. Le dossier qui en découle a été dûment achevé et transmis au ministre responsable. Il contient notamment des propositions de candidatures pour de nouvelles nominations aux postes devenus vacants en cours d'exercice et dévolus aux associations d'employeurs, au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines) ainsi qu'à la Commission scolaire Kativik. La liste des candidatures proposées respecte le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. À la date de publication de ce rapport, l'Institut demeure en attente d'un décret de nominations.

EN COURS D'EXERCICE 2015-2016

PRÉSIDENT

François Biron

Il est consultant indépendant dans le secteur minier.

VICE-PRÉSIDENT ET ADMINISTRATEUR

Daniel Marcotte

Il a occupé les fonctions de directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue jusqu'à sa retraite, en août 2013.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Robert Marquis

Il occupe les fonctions de président-directeur général depuis le 26 août 2013.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Renée Garon

Directrice générale du Développement de l'industrie minérale
Représentante du sous-ministre du ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles

Johanne Jean

Rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Michèle Perron

Directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James

Annie Rochette

Directrice générale du Centre de technologie minérale et de
plasturgie inc.

Donald Bhérier

Directeur général du Cégep de Sept-Îles

Roger Tremblay

Directeur général adjoint du Nord et de l'Est, Emploi-Québec
Représentant du sous-ministre du ministère de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

M. Tremblay a changé de ministère en cours d'exercice et ne siège plus
au conseil d'administration depuis octobre 2015.

Rachel Huot

Directrice régionale d'Emploi-Québec en Abitibi-Témiscamingue
Représentante du sous-ministre du ministère du Travail, de
l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Mme Huot est entrée en fonction au sein du conseil d'administration
en novembre 2015 en remplacement de M. Tremblay.

Normand Pelletier

Sous-ministre adjoint

Représentant du sous-ministre du ministère de l'Éducation, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Pelletier a changé d'emploi en cours d'exercice et ne siège plus au
conseil d'administration depuis août 2015.

Robert Poulin

Directeur général de la formation collégiale

Représentant du sous-ministre du ministère de l'Éducation, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Poulin a pris sa retraite en avril 2015.

Joanne Munn

Directrice générale de l'enseignement collégial par intérim
Représentante du sous-ministre du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M^{me} Munn est entrée en fonction en avril 2015 et a quitté ses fonctions pour la retraite en juin 2015.

Esther Blais

Directrice générale de l'enseignement collégial
Représentante du sous-ministre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

M^{me} Blais est entrée en fonction en juin 2015, en remplacement de M. Pelletier.

Jean-Sébastien Drapeau

Directeur de la formation professionnelle – Secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire
Représentant du sous-ministre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

M. Drapeau est entré en fonction en novembre 2015, en remplacement de M. Poulin.

Pierre Desjardins

Directeur de l'éducation des adultes, Commission scolaire Crie

Donald Noël

Coordonnateur régional, région Nord/Nord-Ouest pour le Syndicat des Métallos

DÉPARTS EN COURS D'EXERCICE**Joanne Munn, Normand Pelletier, Robert Poulin et Roger Tremblay**

Au cours de la dernière année, quatre membres ont quitté leur fonction au sein du conseil d'administration de l'Institut national des mines. Ils ont largement contribué aux réalisations de l'Institut. En effet, M. Normand Pelletier a su orienter les discussions de l'Institut en prenant en considération les préoccupations du ministère de l'Éducation. Lors des séances du conseil, il a toujours soutenu les projets novateurs de l'Institut. M. Robert Poulin a fait preuve d'un grand souci des nuances pertinentes à considérer. Il a su apporter des conseils judicieux lors de l'élaboration des orientations prises par l'Institut et il a démontré un grand intérêt pour les travaux en cours. La contribution de M. Roger Tremblay est en tout point remarquable. M. Tremblay a cru fermement aux projets de l'Institut et sa vision claire des enjeux a permis de faire avancer plusieurs dossiers portés par l'organisation. En terminant, nous voulons souligner également le travail de madame Joanne Munn, et ce, malgré son court passage au conseil.

L'Institut national des mines souhaite leur témoigner une profonde reconnaissance pour leur contribution au succès des travaux de l'Institut et pour leur dévouement à son bon fonctionnement, et ce, tout au long de leur mandat.

EMPLOYÉS DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

Robert Marquis, géo.

Président-directeur général de l'Institut national des mines

Fetta Immune, agente de bureau

Karine Lacroix, conseillère en communication

Louise Bryce, chargée de projet

Lyne Bisson, adjointe administrative et secrétaire du conseil d'administration

Mme Bisson a quitté son poste en juillet 2015.

Valérie Bellehumeur, chargée de projet

Mme Bellehumeur est entrée en fonction en juillet 2015.

CHERCHEURS ASSOCIÉS DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

Georges Beaudoin, géo., professeur

Chaire de recherche industrielle CRSNG — Agnico Eagle en exploration minérale
Directeur du Centre E4m, Directeur du réseau DIVEX
Département de géologie et de génie géologique
Université Laval

Gloria Pellerin, professeure et chercheuse ERAPP

Unité d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation
Équipe de recherche et d'analyse des pratiques professionnelles (ERAPP)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Louise Lemieux, psychoéducatrice, spécialisée en éducation cognitive
et professeure invitée à l'UQAT

Unité d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Michel Jebrak, géo., professeur

Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère,
Université du Québec à Montréal
Titulaire de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM

Myriam Boukachabia, gestionnaire de projet

Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM

Pierre Labelle, ing., Chargé de projet - développement stratégique

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Suzanne Durand, professeure responsable du microprogramme de gestion appliquée à l'industrie minérale (GAM)

Unité d'enseignement et de recherche en sciences de la gestion,
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Titulaire de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM

PARTENAIRES DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

Agnico Eagle Limitée, mine LaRonde	Commission scolaire Crie, Service de l'éducation des adultes Sabtuan	Mine Beaufor, Richmond
Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc., mine Canadian Malartic	Commission scolaire de la Baie-James	Mine Raglan, une compagnie Glencore
Agnico Eagle Limitée, mine Meadowbank	Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois	Nemaska Lithium
ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.	Commission scolaire des Navigateurs	Nyrstar
ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c.	Commission scolaire Pierre-Neveu	Partenariats autochtones et Développement nordique, Roche ltée, Groupe-conseil
Association minière du Québec	Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail	Productions Balbuzard
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Conseil du statut de la femme	Québec Mines
Cégep de Jonquière	CSMO Mines	Ressources Métanor inc.
Cégep de Sept-Îles	Éducation internationale	Ressources Sirios
Cégep de Thetford	Glencore fonderie Horne	Rio Tinto Fer et Titane
Centre de formation professionnelle de la Baie-James	Goldcorp – mine Éléonore	Rio Tinto IOC
Centre de formation professionnelle Val-d'Or	Groupe CMAC-Thyssen inc.	Royal Nickel Corporation
Centre de technologie minérale et de plasturgie inc.	Groupe Forage Major International inc. Division Est	Solutions SSF – santé, sécurité et formation
Centre de transfert pour la réussite éducative au Québec	Hecla Québec, mine Casa Berardi	Stornoway –mine Renard
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec - Centre de service urbain de Sept-Îles;	IAMGOLD, mine Westwood	Tata Steel Minerals Canada
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec - Centre de service urbain de Val-d'Or;	Institut de la statistique du Québec	Université du Québec à Montréal
	L. Fournier et fils inc.	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
	Meglab	Université Laval
	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Direction des services aux autochtones et développement nordique	
	Mine Arnaud	



FAITS SAILLANTS 2015-2016

Les faits saillants de l'année 2015-2016 sont regroupés sous les trois thèmes suivants, relativement aux enjeux prioritaires :

**DÉVELOPPEMENT
D'OUTILS PERFORMANTS**

**PROJETS NOVATEURS
POUR UNE FORMATION
D'AVANT-GARDE**

**PROMOTION ET
CONSOLIDATION DES
PARTENARIATS**



PUBLICATION D'UN PORTRAIT SUR LES BESOINS EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE

Dès sa première implication au sein du comité arrimage, chargé de produire une étude portant sur l'estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec pour la période de 2015 à 2025, l'Institut national des mines a annoncé son intention de documenter les relations entre les emplois à combler en entreprise et les compétences développées pendant la formation initiale offerte dans le réseau d'enseignement public. Les travaux du comité arrimage ont permis de documenter, avec la plus grande précision possible, les pratiques actuelles de l'industrie au regard d'un nombre déterminé de métiers et de professions du secteur des mines. *L'Estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec 2015-2025*, publiée en juin 2015, a également associé, pour la première fois, les emplois miniers et les programmes de formation professionnelle, technique et universitaire des établissements d'enseignement, en plus des codes de la codification nationale des professions (CNP). L'analyse des résultats par l'Institut national des mines présente des constats sur les exigences de formation initiale pour chaque appellation d'emploi en entreprise.

PRÉSENTATION DE LA DEUXIÈME FORMATION MINIÈRE CRÉÉE PAR L'INMQ : SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

En septembre 2015, lors du Colloque en santé et sécurité de l'Association minière du Québec (AMQ), l'Institut national des mines a lancé un cours multimédia nommé *Santé et sécurité du travail*. Cette formation assistée par ordinateur permet désormais aux étudiants en voie d'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) en extraction de minerai d'acquérir des compétences et des aptitudes dans un environnement 3D interactif. Dans le cadre de ce cours, l'apprenant est confronté à des situations dangereuses et doit apprendre à bien réagir devant ces situations ou à les prévenir. Offert au Centre de formation professionnelle Val-d'Or (CFP Val-d'Or) et au Centre de formation professionnelle de la Baie-James (CFPBJ), ce cours vise l'amélioration continue de la performance du secteur minier en matière de santé et de sécurité du travail. Pour l'Institut national des mines, il représente le deuxième volet d'un ambitieux projet pilote de formation à distance. En plus des centres de formation professionnelle, plusieurs partenaires ont contribué à sa réalisation soit Agnico Eagle, l'AMQ, la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSOB), la Commission scolaire de la Baie-James (CSBJ), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et la firme Les Productions Balbuzard.

COMITÉ PROVINCIAL FEMMES DE MÉTIER DANS LE SECTEUR MINIER AU QUÉBEC

L'objectif principal de ce comité provincial est de produire un plan d'action sectoriel pour favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des femmes dans les métiers traditionnellement masculins associés au secteur minier québécois. L'Institut national des mines est partenaire de cette initiative coordonnée par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et financée par Condition féminine Canada. Après avoir rédigé un portrait-diagnostic des femmes de métiers dans le secteur minier et en avoir présenté les constats lors du congrès Québec Mines de novembre 2015 à Québec, l'organisme a identifié des actions prioritaires à mettre en place sur cette question. En mars 2016, le comité des



partenaires a identifié des pratiques à réaliser dans leur milieu respectif permettant d'augmenter le nombre de diplômées des programmes de formation professionnelle menant au secteur minier au Québec. Cette implication renforce les initiatives déjà mises en place par l'Institut et qui visent à promouvoir les métiers, les professions et les programmes de formation auprès d'instances telles que l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) et l'outil d'exploration des professions Repères de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS).

L'APPORT DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE

En mars 2016, l'Institut national des mines a souligné la Journée internationale des femmes en rendant publique une importante campagne promotionnelle nommée *L'apport des femmes dans l'industrie minière : la formation au cœur de leur réussite!* L'Institut a tout d'abord lancé une invitation aux entreprises du secteur minier afin de constituer une liste de candidates pour l'enregistrement de capsules vidéos. Les entreprises sollicitées ont proposé une vingtaine de candidatures, dont trois ont été retenues. Ces portraits originaux de femmes du secteur minier (mineuse de développement, technicienne en minéralurgie et coordonnatrice métallurgie) ont été produits par l'Institut avec le soutien de partenaires financiers tels que l'AMQ, le CSMO Mines et le Conseil du statut de la femme. L'Institut a aussi bénéficié, à ce chapitre, de la collaboration d'établissements d'enseignement et d'entreprises minières. Les 7, 8 et 9 mars 2016, ces capsules vidéos, d'une durée de 2 à 3 minutes, ont été largement diffusées par l'intermédiaire des médias sociaux et des médias traditionnels. Elles ont également été déposées sur des plateformes de diffusion, telles que Academos et Repères, deux outils Web d'exploration des professions, notamment utilisés par les conseillers d'orientation du Québec. Ces trois portraits vidéos ont suscité un réel engouement : plus de 5 000 visionnements ont été effectués par les internautes en 50 jours.

PRÉSENTATION DE CONFÉRENCES AU CONGRÈS QUÉBEC MINES 2015

Accompagné de l'organisme Éducation internationale, l'Institut national des mines a révélé en primeur, lors d'une première conférence offerte dans le cadre de l'événement Québec Mines 2015, les éléments clés du portrait sur les interventions internationales en formation minière et en recherche des établissements d'enseignement du Québec. Cette conférence a permis de présenter, devant des représentants de l'industrie minière du Québec et des dignitaires étrangers, le portrait des compétences québécoises en matière de formation minière. Plus d'une cinquantaine de congressistes ont assisté à l'événement.

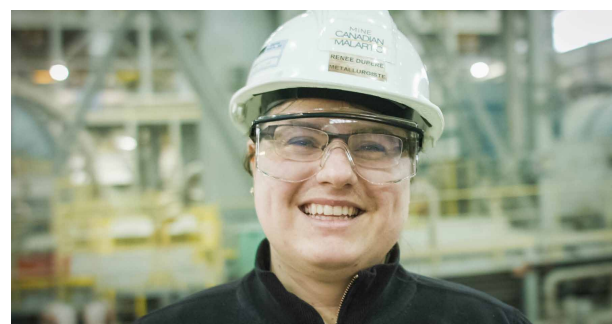
De plus, dans le cadre de la journée consacrée au partenariat avec les Premières Nations du congrès Québec Mines 2015, l'Institut national des mines a offert une seconde conférence intitulée « Former les travailleurs et futurs travailleurs issus des Premiers Peuples pour le secteur minier ». Cette présentation, donnée devant une cinquantaine de personnes, a permis de diffuser les résultats préliminaires d'une étude dont la publication aura lieu au cours de 2016-2017. Cette recherche documente les différentes structures mises en place pour répondre, à la fois, aux besoins des communautés et à ceux de l'industrie minière afin que les travailleurs atteignent les compétences demandées. À la lumière des constats qui



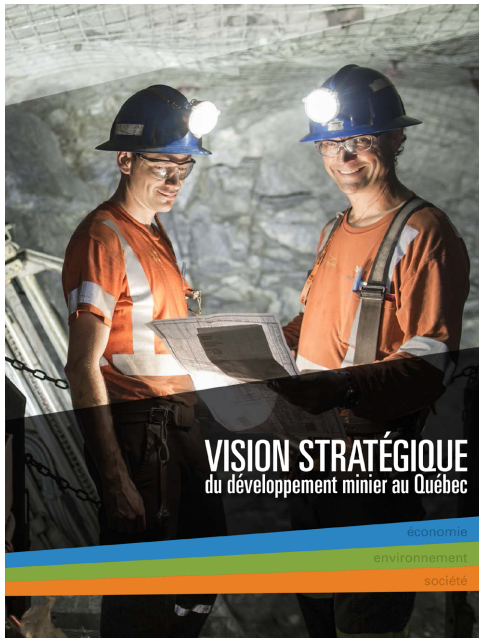
Manon Roy – Agnico Eagle



Murielle Todori – ArcelorMittal



Renée Dupérée – Canadian Malartic



ENSEMBLE
on fait avancer le Québec

Québec



émergeront de cette analyse, l'Institut établira ses priorités d'action quant à la mise en pratique des approches et des stratégies originales d'enseignement et de formation adaptées aux impératifs culturels et sociaux propres aux Premiers Peuples, notamment ceux du Nord-du-Québec.

PARTICIPATION À LA NOUVELLE VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT MINIER AU QUÉBEC

En mars 2016, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a lancé la nouvelle *Vision stratégique du développement minier au Québec*. Au cours de l'exercice 2016-2017, l'Institut national des mines sera appelé à participer à la concrétisation de cette vision. Deux actions spécifiques lui ont été confiées. L'Institut devra animer un groupe de travail chargé de sélectionner les cours prioritaires à offrir à distance dans le secteur minier québécois. De plus, il sera responsable de la création d'un nouveau groupe de travail ayant pour objectif le développement de nouveaux procédés métallurgiques pour le traitement du lithium et des terres rares, des substances minérales associées aux nouvelles technologies. Ce groupe sera formé de chercheurs universitaires et de personnes-ressources provenant des sociétés minières. Ces derniers seront appelés à collaborer dans le cadre de projets de recherche précompétitifs.

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LES INTERVENTIONS QUÉBÉCOISES EN FORMATION ET EN RECHERCHE MINIÈRE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.

En mars 2016, l'Institut a publié le rapport d'étude *Interventions québécoises en formation et en recherche minière sur la scène internationale*. Vingt-neuf établissements d'enseignement du Québec, représentant 7 centres de formation professionnelle, 16 cégeps et 6 universités offrant de la formation minière, ont participé à cette étude. Ce rapport a été réalisé en collaboration avec la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM, afin de répondre à une demande du ministère de l'Éducation. Le ministère désirait évaluer l'utilisation par les établissements d'enseignement québécois des différents programmes de subvention et de soutien à l'internationalisation de la formation et aux échanges interculturels en matière de formation minière.

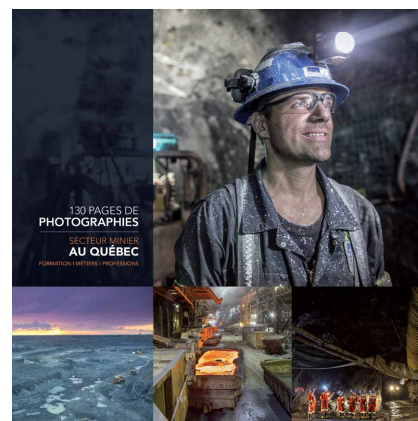
Ce rapport fait donc état de l'utilisation des programmes qui encouragent la mobilité sortante des étudiants et des enseignants québécois et la mobilité entrante d'étudiants internationaux. Trois constats principaux découlent des renseignements fournis par les établissements d'enseignement relatifs à la formation minière et aux activités de recherche internationales : les interventions québécoises à l'international varient selon l'ordre d'enseignement; le modèle actuel des interventions engendre des retombées asymétriques pour le Québec; et la formation à distance est peu utilisée pour les interventions internationales.

Suite à la publication du rapport *Interventions québécoises en formation et en recherche minière sur la scène internationale*, l'Institut national des mines déposera, au cours de l'exercice 2016-2017, un avis ministériel.

PUBLICATION D'UN LIVRE DE PHOTOGRAPHIES PORTANT SUR LA FORMATION, LES MÉTIERS ET LES PROFESSIONS DU SECTEUR MINIER

Lors du congrès Québec Mines 2015, l'Institut national des mines a également procédé au lancement d'un livre de photographies intitulé *130 pages de photographies - Secteur minier au Québec : formation | métiers | professions*. Cette publication promotionnelle est un outil de travail précieux destiné aux conseillers d'orientation du Québec. Elle instruit sur la grande diversité des cheminements professionnels, collégiaux et universitaires menant à une carrière dans le secteur minier. Plus de 50 programmes de formation différents y sont représentés. Ce livre, tiré à 2 500 exemplaires, met en valeur l'éventail des opportunités de carrière liées au secteur minier québécois. Le grand nombre de programmes de formation répertoriés dans cette publication témoigne également du souci d'innovation de l'industrie minière et, de façon plus générale, de l'importance accordée par la société québécoise à la formation professionnelle, collégiale et universitaire. Au cours de l'exercice financier 2015-2016, plus de 1 700 exemplaires de ce livre ont été distribués, ce qui a généré un revenu approximatif de 32 000 \$. Cet album de photographies est le fruit de plusieurs mois de captation et du travail conjoint d'une trentaine de collaborateurs, tant du secteur de l'éducation que du secteur minier.

Dans le cadre du lancement de ce livre, l'Institut national des mines a organisé, en collaboration avec le photographe Mathieu Dupuis, une tournée à travers le Québec. Au cours des mois de décembre 2015 et de janvier 2016, l'équipe de l'INMQ a sillonné les routes de la province en compagnie de Mathieu Dupuis, afin de rencontrer les partenaires de l'Institut, les communautés socio-économiques, les centres d'enseignement (professionnel, collégial et universitaire) et les villes de Val-d'Or, de Rouyn-Noranda, de Thetford Mines, de Sept-Îles et de Chibougamau. L'Institut a profité de cette opportunité pour faire connaître ses nombreux projets en développement.



Couverture du livre



PHOTOGRAPHE : ROCHTHEROUX - MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Lors du congrès Québec Mines, l'INMQ a lancé officiellement le livre de photographies. Sur la photo, le pdg de l'Institut, Robert Marquis, le photographe Mathieu Dupuis et la conseillère aux communications de l'Institut, Karine Lacroix, posaient en compagnie du ministre délégué aux mines, Luc Blanchette.



À l'occasion du lancement du livre, à Rouyn-Noranda, le directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, Sylvain Blais, le photographe Mathieu Dupuis et le pdg de l'INMQ, Robert Marquis, ont souligné l'importance d'une formation minière de qualité pour un secteur minier plus productif.



La directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James et administratrice de l'INMQ, Michèle Perron, a accueilli les nombreuses personnes présentes lors du lancement du livre de photographies, à Chibougamau, en janvier 2016.



La directrice générale du CTMP et administratrice de l'INMQ, Annie Rochette, a témoigné de l'importance de la recherche, lors du lancement à Thetford Mines.

FORMATION, TECHNOLOGIE ET RECHERCHE DANS LE SECTEUR MINIER : PRÈS D'UNE TRENTAINE D'ARTICLES DIFFUSÉS À GRANDE ÉCHELLE

Au cours de 2015-2016, l'Institut national des mines a diffusé huit communiqués de presse relatifs à ses études et à ses réalisations. Ses publications majeures sont le rapport *Interventions québécoises en formation et en recherche minière sur la scène internationale* et le lancement du livre de photographies. De plus, une vingtaine d'articles originaux ont été publiés sur le site Web de l'Institut ainsi que dans les revues spécialisées suivantes : *Le Point*, *Ressources Mines et Industrie*, la revue *l'Informateur* de l'AIQSEP et le magazine *49e Parallèle Nord-Sud*. De façon générale, plus de 32 000 lecteurs des secteurs de l'éducation et des mines ont été joints par ces publications. Cette statistique ne tient pas compte du cumul des internautes naviguant sur les différents médias sociaux (Facebook, Twitter et Google +), également utilisés par l'Institut pour faire connaître son mandat et ses réalisations.

Par ailleurs, plusieurs sujets pertinents et complémentaires ont été abordés dans les publications de l'Institut national des mines en 2015-2016. En voici quelques-uns : la formation d'opérateurs miniers par simulateur; de multiples portraits de travailleuses et de travailleurs du secteur minier; le rôle des ressources humaines dans le secteur minier; la relève; la place des stages dans le développement des futurs finissants; la polyvalence de la formation en conduite de machinerie lourde en voirie forestière; la fluctuation des cycles miniers et leur influence sur la diplomation des géologues; les dépenses annuelles d'exploration et de mise en valeur et leur influence sur le développement minier; SOQUEM – un incubateur de talents; la polyvalence du programme de technologie miniérale dans le secteur minier québécois; le palmarès des 15 programmes de formation les plus populaires dans le secteur minier en 2016; l'apport des femmes dans l'industrie minière; la place des Premiers Peuples et leur formation; et finalement, l'affinerie québécoise CEZinc et sa volonté de recruter des professionnels qualifiés.

PROJET D'UNE FORMATION À DISTANCE PORTANT SUR LES HABILITÉS DE GESTION DESTINÉE AUX SUPERVISEURS DE PREMIER NIVEAU DU SECTEUR MINIER

L'Institut national des mines pilote actuellement un nouveau projet de formation à distance portant sur les habiletés de gestion des superviseurs de premier niveau du secteur minier. Cette formation à distance, la troisième produite par l'Institut, vise l'élaboration d'un modèle d'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à la formation de la main-d'œuvre du secteur minier. Les objectifs généraux de ce projet sont la bonification de trois éléments : l'accès à la formation, l'attrait de l'offre de formation et l'innovation pédagogique. Ils s'appuient particulièrement sur l'exploitation du numérique et la multiplication des partenariats pour accélérer le développement des compétences et le transfert de l'expertise.

L'approche méthodologique privilégiée par l'Institut national des mines dans le développement de la formation à distance utilisant les TIC est multidisciplinaire. Elle regroupe des experts de contenu technique, des professionnels du secteur minier, des technopédagogues et des experts en multimédia. Les partenaires collégiaux du projet sont les cégeps de l'Abitibi-Témiscamingue, de Thetford et de Sept-Îles. Des représentants de l'AMQ et d'entreprises minières québécoises font



également partie de l'équipe de projet afin d'assurer l'adéquation entre le produit développé et les besoins du secteur minier.

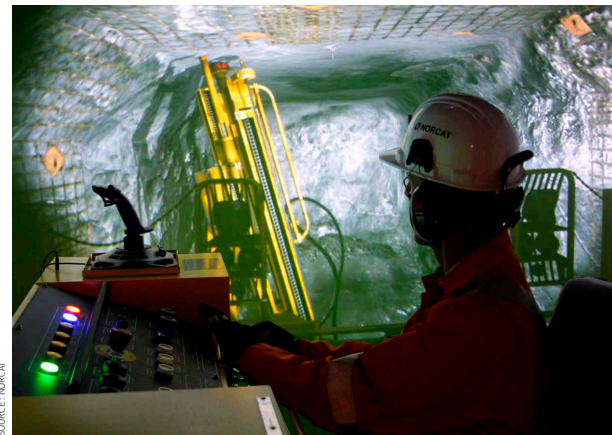
PROJET PILOTE DE FORMATION PAR SIMULATEUR POUR OPÉRATEURS D'ENGINS MINIERES SOUTERRAINS

Le projet pilote de formation par simulateur pour opérateurs d'engins miniers souterrains, réalisé entre février et avril 2016 dans les installations de Norcat à Sudbury, s'inscrit dans la continuité du rapport d'enquête sur l'enseignement par simulateur et de l'avis de l'Institut national des mines portant sur les simulateurs miniers, remis au ministre de l'Éducation en mars 2015.

Le principal objectif poursuivi par l'Institut national des mines dans ce projet est l'intégration de simulateurs miniers de dernière génération dans l'offre de formation du secteur minier québécois. Ce projet, auquel collaborent également le CSMO Mines et la Corporation de développement industriel et commercial de la région de Val-d'Or, permet de documenter, du point de vue des utilisateurs industriels potentiels, les conditions optimales d'utilisation des simulateurs. Cette démarche pragmatique documente le recours à l'enseignement par simulateur. Elle repose sur une approche concertée et des moyens concrets soutenant la formation de nouveaux opérateurs d'engins miniers. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, l'Institut national des mines formulera de nouvelles recommandations découlant de ce projet pilote. Elles pourront mener à l'implantation de simulateurs miniers dans le système d'éducation public québécois et soutenir ainsi la formation d'opérateurs d'une large variété d'engins miniers.

BULLETIN DE VEILLE *MINE@VENIR* : AUGMENTATION DU NOMBRE DE LECTEURS À L'AFFÛT DES TENDANCES EN MATIÈRE DE FORMATION MINIÈRE

Le bulletin quinzomadaire *Mine@venir* recense une sélection rigoureuse d'articles variés portant sur les meilleures pratiques, les tendances et les innovations en formation dans le secteur minier. Consultée régulièrement par plus de 650 abonnés, dont plus d'une centaine de nouveaux abonnés en 2015-2016, cette publication propose des articles provenant du Québec, du Canada et d'autres grandes juridictions minières internationales. Deux lundis par mois, les lecteurs abonnés à *Mine@venir* reçoivent ce bulletin d'information par messagerie électronique. En mars 2015, un numéro spécial du bulletin a été dédié aux femmes évoluant dans le secteur minier. De tous les articles colligés par *Mine@venir*, ceux de l'Institut national des mines ont connu le plus grand succès.



Les élèves chez Norcat à Sudbury acquièrent des compétences afin d'opérer des engins de chantier grâce à un simulateur minier.

MISE À JOUR ET PROMOTION DU RÉPERTOIRE D'ACTIVITÉS ROCHES ET MINÉRAUX DESTINÉ À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Depuis mars 2015, une toute nouvelle section du site Web de l'Institut national des mines est consacrée aux enseignants du primaire et du secondaire. Cette nouvelle vitrine fait la promotion d'activités éducatives portant sur les roches et les minéraux. Les outils pédagogiques qui y sont proposés peuvent être utilisés en contexte de classe ou dans le cadre de sorties scolaires. Ce répertoire d'activités, construit en fonction du programme de formation générale, fait également des liens pertinents avec les programmes de sciences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Une mise à jour annuelle de cette section du site Web de l'Institut est prévue. La première mise à jour afférente a d'ailleurs été réalisée au cours de l'été 2015.

Ce répertoire, conçu par l'Institut national des mines, a suscité un grand engouement lors de sa présentation dans le cadre du 15^e Colloque sur l'Approche Orientante de l'AQISEP, en avril 2016. Il a été reçu comme une innovation pertinente par les participants à ce colloque qui rassemble, notamment, des enseignants du primaire et du secondaire, des enseignants en projet personnel d'orientation (PPO) et en exploration de la formation professionnelle, des enseignants travaillant avec des élèves en difficulté, ainsi que des conseillers d'orientation provenant de tout le Québec.





**QUELQUES
CONSIDÉRATIONS
EN MATIÈRE DE
GESTION DES
RESSOURCES**

RESSOURCES HUMAINES

En ce qui a trait à la gestion des ressources humaines, l'Institut national des mines a adopté un plan d'effectif 2015-2016. Les principaux changements par rapport à l'exercice précédent sont le départ en juillet 2015 de l'adjointe administrative et l'ouverture d'un poste de chargé de projet. La personne recrutée pour occuper ce poste est entrée en fonction en août 2015.

La répartition des ressources au 31 mars 2016 est conforme au plan d'effectif adopté en mai 2015 :

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	ÉCART
Direction générale et conseil d'administration	1	1	1	1	0
Projets, recherches et analyses	2	1	1	1	1
Administration	1	2	2	2	(-1)
Communication	1	1	0	0	1

Ce rapport annuel présente également une association entre les résultats atteints pour chacun des objectifs identifiés au plan stratégique 2011-2016 et les ressources humaines affectées aux différents projets.

Accès à l'égalité en emploi

L'équipe de l'Institut, constituée de 5 personnes, est un exemple de diversité et d'accès à l'égalité en emploi. En effet, l'équipe compte une majorité de femmes, une personne immigrante et une personne ayant pour langue maternelle l'anglais.

Formation du personnel

Afin de soutenir le développement professionnel de chaque employé, les besoins en formation continue sont identifiés et convenus à l'avance, avec la personne concernée, lors de son évaluation annuelle.

Le recours ponctuel à des ressources externes demeure incontournable, afin d'assurer le maintien des activités de veille, de réaliser certains projets prévus au plan d'action 2015-2016 et de traiter différents dossiers particuliers pour lesquels l'Institut national des mines ne dispose pas de l'expertise nécessaire à l'interne.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. Pour la première application de l'article 11, le Conseil du trésor est réputé avoir déterminé que les dispositions de la section III du chapitre II s'appliquent pour la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2016.

CONTRATS DE SERVICES, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2015 ET LE 31 MARS 2016

Catégories d'emploi	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services avec une personne physique ²	0	
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ³	2	80 091 \$
Total des contrats de services	1	

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit qu'un organisme public doit indiquer, dans son rapport annuel, comment il applique les dispositions relatives au dénombrement de son effectif. Il lui faut notamment détailler son effectif et la répartition de celui-ci par catégories d'emploi.

La Loi prévoit également qu'une période de contrôle de l'effectif s'applique entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2016. Le Conseil du trésor fixe annuellement une cible d'effectif utilisé pour les organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique. Pour l'exercice financier 2015-2016, cette cible a été établie en équivalents temps complet⁴ (ETC).

² Que cette personne soit dans les affaires ou non.

³ Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation

⁴ L'équivalent temps complet représente le ratio entre le salaire gagné par un employé au cours d'une année et celui d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet.

⁵ Équivalent à temps complet.

⁶ Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

VENTILATION DE L'EFFECTIF PAR CATÉGORIES D'EMPLOI DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

CATÉGORIES D'EMPLOI		Nombre d'ETC utilisés ⁵	Nombre d'employés au 31 mars 2016
1	Personnel d'encadrement	1	1
2	Personnel professionnel	3	3
3	Personnel infirmier	0	
4	Personnel enseignant	0	
5	Personnel du bureau technicien et assimilé	1	1
6	Agents de la paix	0	
7	Ouvriers, personnel d'entretien et de service	0	
	Total partiel	0	
8	Étudiants et stagiaires ⁶	0	
	Total en ETC (nombre d'heures : 1 826,3)	5	5

RESSOURCES FINANCIÈRES

La réalisation des actions prévues au plan stratégique 2011-2016 explique la diminution des dépenses pour services professionnels passant de 265 381 \$, en 2014-2015, à 229 194 \$, en 2015-2016.

Malgré l'augmentation des dépenses annuelles, à la lumière des résultats du présent exercice financier, l'Institut national des mines n'a pas encore engagé l'ensemble des fonds mis annuellement à sa disposition. En effet, en fin d'exercice 2015-2016, l'excédent annuel est de 103 905 \$ et l'excédent cumulé de 621 210 \$.

Comparativement à la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX), une organisation de taille similaire financée par le gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ, la principale différence des charges concerne les salaires, ainsi que les frais de logement et d'occupation. L'Institut national des mines est hébergé dans des locaux du Centre de formation professionnelle Val-d'Or, loués 1 \$ par an à la CSOB, ce qui représente une économie considérable. Les salaires versés par l'Institut, similaires à ceux payés dans la fonction publique, sont également plus bas que les salaires du personnel de SIDEX.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

L'Institut national des mines bénéficie également d'un accès à l'infrastructure informatique de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSOB). Cet accès à un réseau informatique performant et sécurisé et à un soutien technique professionnel facilement accessible permet de minimiser les investissements en informatique tout en respectant en tous points le cadre législatif et administratif du gouvernement. Grâce à l'entente conclue avec la CSOB, l'Institut dispose de la capacité nécessaire pour atteindre les objectifs prévus au plan stratégique 2011-2016. Il demeure toutefois tributaire du développement des ressources informationnelles de cette commission scolaire, notamment en ce qui concerne les stratégies d'acquisition et le parcours de mise à niveau des logiciels des postes de travail.

Par ailleurs, l'apport de ressources informationnelles est essentiel pour atteindre les objectifs et les cibles découlant du plan stratégique 2011-2016. Des investissements ont été nécessaires pour développer le site Web de l'Institut et la base de données permettant de faire le suivi de l'inventaire de l'offre de formation minière. Ces investissements ont été effectués essentiellement entre 2010 et 2013, à même le budget de fonctionnement. Pendant cette période, la collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec a permis à l'Institut national des mines de développer 28 tableaux de bord accessibles en ligne et conçus à partir de données publiques consolidées. Ces tableaux générés automatiquement sont également utilisés par l'Institut à des fins de positionnement stratégique. Cette base de données représente désormais un outil fonctionnel qui contribue à la production de portraits utiles au suivi des besoins en formation minière. En 2015-2016, les investissements en ressources informationnelles ont permis d'assurer l'accès à une gamme de plus en plus considérable de documents, de présentations, de rapports, d'articles et de bulletins, dont le bulletin de veille *Mine@venir*.

Depuis le printemps 2014, l'Institut national des mines diffuse aussi de l'information par l'intermédiaire des médias sociaux. Une politique à l'intention du personnel a donc été élaborée afin d'encadrer leur utilisation. Toutefois, la structure actuelle du site Web ne permet pas d'optimiser l'utilisation de ces médias. La section dédiée à l'offre de formation minière doit être revue et bonifiée pour répondre aux besoins d'une importante clientèle cible : les conseillers d'orientation du Québec, notamment afin de compléter et d'enrichir les fiches de chaque programme de formation minière. La refonte du site est devenue impérative et nécessaire. Elle permettra de rejoindre plus aisément les organismes internationaux et de faire connaître davantage les nombreux programmes de formation minière offerts par les établissements d'enseignement du Québec, et ainsi, promouvoir l'image de marque de la formation minière au Québec.

Conséquemment, dans le contexte du moratoire décrété par le Conseil des ministres pour le développement ou la refonte de sites Web, une demande de dérogation a été adressée au Secrétariat à la communication gouvernementale du Québec afin de poursuivre la refonte déjà amorcée du site Web de l'Institut et qui devait être opérationnelle à l'automne 2016. L'Institut national des mines a toujours porté une attention particulière aux standards et aux normes gouvernementales. Il suit attentivement l'évolution du dossier de la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement en participant régulièrement au Forum des dirigeants de l'information.



AU SUJET DES COMITÉS

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit de l'Institut national des mines est composé de quatre membres du conseil d'administration, du président-directeur général et de l'adjointe administrative, agissant à titre de secrétaire, sans droit de vote. Il a tenu trois rencontres durant l'exercice financier 2015-2016. Depuis le départ de l'adjointe administrative, l'agente de bureau agit à titre de secrétaire du comité d'audit. Les représentants du Vérificateur général du Québec sont invités à participer aux rencontres du comité dans le cadre de la planification et de la présentation de l'audit des états financiers annuels. Les sujets principaux abordés à ces rencontres ont été :

- l'analyse des prévisions budgétaires 2015-2016 (21 mai 2015);
- la recommandation de l'approbation des états financiers clos le 31 mars 2015 à la suite de la présentation des résultats de l'audit effectué par le Vérificateur général du Québec (21 mai 2015);
- le suivi des résultats financiers au 31 décembre 2015 (25 janvier 2016);
- la préparation du plan d'audit 2015-2016 par le Vérificateur général du Québec (30 mars 2016).

COMITÉ DE VEILLE STRATÉGIQUE

Le comité de veille stratégique est composé de six membres du conseil d'administration et d'une chargée de projet de l'Institut. En 2015-2016, le comité n'a pas tenu de rencontre. Les orientations établies au cours des exercices précédents ont permis d'atteindre les objectifs fixés pour 2015-2016.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines de l'Institut national des mines est composé de quatre membres du conseil et du président-directeur général. En 2015-2016, les travaux du comité ont porté notamment sur l'adoption du plan d'effectif qui a permis l'embauche d'une chargée de projet, en juillet 2015, à la suite du départ de l'adjointe administrative en juillet 2015.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Le comité des communications de l'Institut national des mines est composé de trois membres du conseil, du président-directeur général et de la conseillère en communication. En 2015-2016, deux rencontres du comité des communications ont eu lieu, soit le 17 septembre 2015 et le 23 février 2016. Ce comité a œuvré notamment sur des projets découlant du plan de communication 2015-2016, tels que le livre de photographies et le nouveau site Web de l'Institut.



RÉSULTATS DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2016

Dans cette section, les objectifs sont présentés sur un horizon de trois ans, soit de l'exercice 2012-2013 au terme de la période visée par le présent rapport.

Une demande de prolongation d'une année du plan stratégique 2011-2016 a été adressée au Secrétariat du Conseil du trésor. Les engagements dont la réalisation sera prévue en 2016-2017 sont suffisamment nombreux pour permettre une reddition de comptes dans le prochain rapport annuel de gestion.

ENJEU 1

LE DÉPLOIEMENT OPTIMAL DE L'OFFRE DE FORMATION

ORIENTATION

Favoriser un déploiement optimal de l'offre de formation permettant de répondre aux besoins générés par le développement de l'industrie minérale.

Axe d'intervention 1 VEILLE STRATÉGIQUE

Objectif 1 : Produire et diffuser de l'information objective sur l'évolution du contexte de formation de la main-d'œuvre en lien avec l'industrie minérale.

Indicateur A.1.1 – Structure de veille stratégique mise en place (au plus tard le 31 mars 2012)

Cible pluriannuelle	RÉSULTATS ATTEINTS POUR LA STRUCTURE DE VEILLE ET POUR LA PUBLICATION. RESSOURCES UTILISÉES : 0,15 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	Maintien des activités de veille Bulletin spécial <i>Journée internationale des femmes</i>	Maintien des activités de veille Ajout de la section Coup de cœur de l'INMQ	Maintien des activités de veille Redéfinition des sujets et des thématiques d'indexation	Établissement d'une structure impliquant 9 sujets de veille

Indicateur A.1.2 - Publication périodique de résultats de veille stratégique (après le 31 mars 2012)

	Diffusion de 24 bulletins quinzomadaires du bulletin <i>Mine@venir</i> Promotion du bulletin <i>Mine@venir</i> lors d'événements promotionnels ciblés En plus du bulletin <i>Mine@venir</i> disponible sur le site Web de l'INMQ, publication d'articles sélectionnés découlant de la veille stratégique et diffusion par les médias sociaux	Diffusion de 25 bulletins quinzomadaires du bulletin <i>Mine@venir</i> Promotion du bulletin <i>Mine@venir</i> lors d'événements promotionnels ciblés En plus du bulletin <i>Mine@venir</i> disponible sur le site Web de l'INMQ, publication d'articles sélectionnés découlant de la veille stratégique et diffusion par les médias sociaux	Optimisation de la diffusion du bulletin <i>Mine@venir</i> Diffusion de 23 bulletins quinzomadaires du bulletin <i>Mine@venir</i>	Engagement à produire 20 bulletins <i>Mine@venir</i> au cours des 12 prochains mois
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Axe d'intervention 2
INVENTAIRE DE L'OFFRE DE FORMATION ACTUELLE

Objectif 2 : Inventorier l'offre de formation des établissements d'enseignement en lien avec le développement de l'industrie minière.

Indicateur A.2.2 – Base de données évolutive disponible au 31 mars 2012

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,5 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Production d'un second portrait des 15 programmes de formation minière les plus populaires en 2016 dans le secteur minier québécois</p> <p>Production d'un portrait sur les besoins en matière de compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière</p>	<p>Fin de l'élaboration de la nouvelle base de données</p> <p>Production d'un premier portrait des 15 formations minières les plus populaires en 2015 dans le secteur minier québécois</p>	<p>Élaboration d'une base de données plus complète et plus performante, avec le soutien de l'Institut de la statistique du Québec et les ministères sectoriels concernés, pour l'obtention de nouvelles données statistiques permettant de générer des portraits pour des formations ciblées</p>	<p>Base de données fonctionnelle établie à partir des données recueillies par l'INMQ</p>

Objectif 3 : Établir un portrait de la formation dispensée dans les entreprises en lien avec le développement de l'industrie minière.

Indicateur A.2.3 – Rapport soumis au CA au 31 mars 2013

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,15 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Nouveau partenariat établi avec le CDRHPNQ dans le cadre du projet en cours sur la formation des travailleurs autochtones et inuits</p> <p>Présentation des résultats préliminaires pendant le congrès Québec Mines 2015</p>	<p>Démarrage d'une étude sur les meilleures pratiques en entreprise au Québec et au Canada pour la formation des travailleurs autochtones et inuits</p>	<p>Diffusion du rapport d'enquête 2013 : Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel</p> <p>Réflexion sur l'établissement d'un portrait des meilleures pratiques en entreprise et dans le réseau public pour la formation des travailleurs autochtones et inuits au Québec et au Canada</p>	<p>Réalisation d'une enquête sur la formation en entreprise</p>

Axe d'intervention 2

INVENTAIRE DE L'OFFRE DE FORMATION ACTUELLE

Objectif 4 : Inventorier les centres d'expertise du Québec contribuant ou pouvant contribuer au développement de l'offre de formation qui s'adresse à l'industrie minière.

Indicateur A.2.4 – Base de données disponible au 31 mars 2012

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,15 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	Diffusion du rapport <i>Interventions québécoises en recherche et formation minière sur la scène internationale</i> , réalisé en partenariat avec la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM	Démarrage d'un projet sur l'offre de formation minière internationale au Québec Décision de mise à jour de l'inventaire produit en 2011-2012 (avant sa diffusion sur le site Web)	Amorce d'une réflexion portant sur l'élaboration d'une stratégie de promotion concertée de l'offre de formation internationale des centres québécois d'expertise minière	Présentation au conseil d'administration de l'inventaire des centres d'expertise (réalisé en 2011-2012)

Axe d'intervention 3

ESTIMATION DES BESOINS DE FORMATION PAR RÉGION

Objectif 5 : Mettre en place des pratiques, des outils et des services qui permettent de déterminer les besoins de formation et leur répartition géographique.

Indicateur A.3.5 – Modèle d'estimation disponible au 31 décembre

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,15 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	Sous l'impulsion d'Emploi Québec, une réflexion est en cours au Conseil d'administration de l'INMQ sur les modifications à apporter au modèle d'estimation des besoins de main-d'œuvre	Réalisation du projet de mise à jour de l'estimation des besoins de main-d'œuvre dans le domaine des mines par deux firmes externes supervisées par le comité arrimage (au sein duquel siège l'INMQ)	Participation au financement, à la planification des travaux préliminaires et à la préparation de questions précises relatives aux besoins de formation découlant des prévisions des besoins de main-d'œuvre Sélection des firmes externes mandatées pour réaliser cette enquête, analyser les données et produire le rapport final	Conclusion d'une entente avec le CSMO Mines pour la participation de l'INMQ au projet de mise à jour des données sur les besoins de main-d'œuvre dans le domaine des mines

Axe d'intervention 3 ESTIMATION DES BESOINS DE FORMATION PAR RÉGION

Objectif 5 : Mettre en place des pratiques, des outils et des services qui permettent de déterminer les besoins de formation et leur répartition géographique.

Indicateur A.3.5 – Estimations disponibles annuellement

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,1 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	Diffusion de <i>l'Estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec pour 2015-2025</i> , projet réalisé en partenariat avec le CSMO Mines et Emploi Québec (comité arrimage)	Production et diffusion par l'INMQ d'un premier portrait sur les formations minières les plus populaires basé sur sa nouvelle banque de données (plutôt que sur l'estimation des besoins de main-d'œuvre non encore disponible)	Préparation de plusieurs questions, par l'INMQ, pour faire le lien entre les emplois offerts et la formation exigée par les entreprises minières lors de l'embauche de nouveaux employés Report de la mise à jour des données sur les besoins de main-d'œuvre dans le domaine des mines prévue en 2013 (nouvelle échéance : automne 2014)	Besoins de formation établis par les directions régionales d'Emploi Québec (basés sur l'estimation des besoins de main-d'œuvre réalisée en 2009)

Axe d'intervention 4 OUTILS SOUTENANT L'OPTIMISATION DE L'OFFRE

Objectif 6 : Développer un réseau de partenaires facilitant l'identification et le recrutement d'étudiants.

Indicateur A.4.6 – Portrait de la disponibilité d'étudiants annuellement (à compter du 31 mars 2013)

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,1 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	Diffusion d'articles au sein du réseau de partenaires Conception, réalisation et diffusion d'un livre de photographies assurant la promotion de la formation, des métiers et des professions du secteur minier Élargissement du réseau de contacts lors du congrès et du colloque de l'AQISEP rassemblant des conseillers d'orientation et des enseignants en projet personnel d'orientation (PPO)	Élargissement continu du réseau (notamment par une contribution à l'École de terrain Abitibi 2014 pour les étudiants de la francophonie diplômés en géologie)	Réseau élargi à de nouveaux partenariats stratégiques avec l'AQISEP, Éducation internationale et l'AMQ	Réseau de partenaires établi et efficace pour la sélection et le recrutement d'étudiants

Axe d'intervention 4
OUTILS SOUTENANT L'OPTIMISATION DE L'OFFRE

Objectif 7 : Mettre en place des pratiques et des outils qui permettent d'optimiser le déploiement de l'offre de formation.

Indicateur A.4.7 – Outils d'évaluation au 31 mars 2013

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 0,5 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Lancement de la deuxième formation professionnelle minière à distance (Santé et sécurité du travail)</p> <p>Élaboration d'un cours assisté par ordinateur portant sur le forage d'exploration minière et offre de cours par les cégeps et par l'Université Laval</p> <p>Élaboration et conception d'un cours à distance de niveau collégial pour les superviseurs miniers de premier niveau</p>	<p>Publication d'un rapport public et d'un avis formel au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur l'apprentissage par simulateur</p> <p>Lancement de la première formation professionnelle minière à distance découlant du projet-pilote</p> <p>Élaboration et conception de deux autres cours à distance sur des thèmes propres au secteur minier</p>	<p>Démarrage d'une étude sur l'utilisation de simulateurs pour la formation professionnelle d'opérateurs d'engins miniers</p> <p>Démarrage d'un ambitieux projet pilote sur la formation à distance appliquée au domaine des mines</p>	<p>Deux nouveaux outils d'aide à la décision mis en place : une base de données et une veille stratégique ciblée</p>

Axe d'intervention 4
OUTILS SOUTENANT L'OPTIMISATION DE L'OFFRE

Objectif 8 : Mettre en place un réseau d'organisations contribuant à l'optimisation de la livraison de l'offre de formation.

Indicateur A.4.8 – Réseau fonctionnel au 31 mars

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,2 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Présence régulière de l'INMQ sur les tribunes considérées comme stratégiques</p> <p>Leadership assumé dans l'élaboration de projets de formation minière sur la scène québécoise</p> <p>Développement du réseau international (conférences et rencontres ciblées portant sur des projets dans la francophonie)</p>	<p>Présence de l'INMQ sur les tribunes considérées comme stratégiques pour la mise en place de son réseau</p> <p>Collaboration accrue avec les partenaires pour l'élaboration de projets de formation minière sur la scène québécoise et à l'international</p>	<p>Présentation de l'offre de partenariat de l'INMQ sur différentes tribunes</p> <p>Démonstration du pouvoir d'influence de l'INMQ et proposition de trois priorités : la formation professionnelle à l'aide de simulateurs miniers, la formation à distance mettant différentes technologies à profit et la promotion internationale concertée de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire du Québec</p>	<p>Élaboration d'un plan de projet pour la mise en place d'un réseau d'organisations</p>

ENJEU 2

UNE OFFRE DE FORMATION D'AVANT-GARDE

ORIENTATION

Contribuer au développement d'une offre de formation d'avant-garde en réponse aux besoins évolutifs des compétences requises par l'industrie minière qui mise sur une main-d'œuvre capable d'innovation et d'adaptation.

Axe d'intervention 5 DOCUMENTATION DE TENDANCES À L'ORIGINE DU CHANGEMENT

Objectif 9 : Établir un portrait de l'évolution des besoins en matière de compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière.

Indicateur A.5.9 – Portrait annuel des besoins (à compter du 31 mars 2013)

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,15 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Thème récurrent des articles publiés dans <i>Mine@venir</i></p> <p>Publication d'un portrait sur les besoins en matière de compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière</p> <p>Démarches en cours pour l'implantation de l'apprentissage par simulateurs miniers</p>	<p>Thème récurrent des articles publiés dans <i>Mine@venir</i></p> <p>Publication d'articles sur ce thème dans des revues spécialisées</p>	<p>Diffusion du portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel</p> <p>Participation accrue de l'INMQ aux travaux du comité des ressources humaines de l'AMQ traitant de cette question</p> <p>Incorporation aux activités de veille d'une thématique sur les compétences de la main-d'œuvre minière</p>	<p>Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel</p>

Axe d'intervention 5
DOCUMENTATION DE TENDANCES À L'ORIGINE DU CHANGEMENT

Objectif 10 : Établir un portrait des tendances en matière de recherche scientifique et technologique, et d'innovation organisationnelle, sociale et commerciale relatives au développement des compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minérale à l'échelle nationale et internationale.

Indicateur A.5.10 – Portrait comparatif international annuel (à compter du 31 mars 2014)

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 0,15 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Ajout du thème de l'automatisation accrue des équipements et des processus miniers aux activités de veille et aux publications en découlant</p> <p>Diffusion du rapport <i>Interventions québécoises en recherche et formation minière sur la scène internationale</i></p> <p>Nouveau mandat sur ce thème confié à l'INMQ et intégré à la Vision stratégique du développement minier du Québec</p> <p>Publication régulière sur les tendances en matière de développement des compétences dans les médias traditionnels et sur le Web</p>	<p>Diffusion d'un rapport sur l'apprentissage par simulateur</p> <p>Publications régulières sur le développement des compétences dans les médias traditionnels et sur le Web</p>	<p>Incorporation de cette thématique aux activités de veille en vue d'établir un portrait des tendances mondiales relatives au développement des compétences</p> <p>Recherche sur l'utilisation de simulateurs miniers pour le développement des compétences des opérateurs d'engins miniers</p> <p>Réflexion sur les meilleures pratiques relatives au développement de nouvelles compétences pour la formation de travailleurs autochtones et inuits</p>	<p>Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel</p>

Axe d'intervention 6
ACTUALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Objectif 11 : Conseiller le ministre sur les modifications à apporter à l'offre de formation s'adressant à l'industrie minière.

Indicateur A.6.11 – Recommandations et avis

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,4 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>À la demande du ministère de l'Éducation, dépôt du rapport <i>Interventions québécoises en recherche et formation minière sur la scène internationale</i></p> <p>Un avis découlant de ce rapport est en cours de rédaction</p>	<p>Dépôt d'un avis formel au ministre de l'Éducation, sur la formation par simulation pour les opérateurs d'engins miniers surdimensionnés</p>	<p>Réalisation de travaux préliminaires à la production d'un avis sur l'utilisation de simulateurs miniers pour la formation d'opérateurs d'engins miniers</p> <p>Réalisation de travaux préliminaires à la production d'un avis portant sur l'évaluation de matériel pédagogique inspiré des roches, des minéraux et des mines pour l'enseignement des sciences au 2^e et au 3^e cycle du primaire</p> <p>À la demande du ministère de l'Éducation, démarrage des travaux visant à proposer une stratégie de promotion internationale concertée de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement</p>	<p>Soumission au ministère de l'Éducation d'une demande d'actualisation de deux programmes de formation professionnelle</p>

Axe d'intervention 7
DÉVELOPPEMENT D'ENVIRONNEMENTS ÉDUCATIFS ADAPTÉS

Objectif 12 : Documenter et structurer des approches et des stratégies adaptées aux spécificités des différentes clientèles étudiantes et des entreprises.

Indicateur A.7.12 – Portfolio d'approches et de stratégies en continu (à compter du 31 mars 2013)

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 0,25 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Poursuite des travaux et des échanges sur les pratiques adaptées aux clientèles autochtones et inuites</p> <p>Conception, réalisation et diffusion d'un livre de photographies assurant la promotion de la formation, des métiers et des professions du secteur minier auprès des conseillers d'orientation et des élèves en choix de carrière</p> <p>Réalisation de vidéos présentant des portraits de travailleuses du secteur minier lors de Journée internationale des femmes</p> <p>Participation au comité provincial <i>Femmes de métier</i> dans le secteur minier, initié par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)</p>	<p>Documentation des pratiques de formation des clientèles nordiques autochtones et inuites</p> <p>Organisation d'un atelier de travail sur ce thème pendant le congrès Québec Mines 2014</p> <p>Réalisation de vidéos présentant des portraits de travailleuses du secteur minier lors de Journée internationale des femmes</p>	<p>Réflexion sur l'élaboration d'un portrait des meilleures pratiques en entreprise et dans le réseau public pour la formation des travailleurs autochtones et inuits au Québec et au Canada</p> <p>Contribution à l'École de terrain Abitibi 2014 destinée aux jeunes géologues de la francophonie dans une perspective de promotion de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement du Québec</p>	<p>Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel</p>

Axe d'intervention 7
DÉVELOPPEMENT D'ENVIRONNEMENTS ÉDUCATIFS ADAPTÉS

Objectif 13 : Contribuer à la définition d'approches et de stratégies misant sur les technologies de pointe.

Indicateur A.7.13 – Projets pilotes ou expérimentation avec des partenaires (un projet d'ici 2013)

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 0,25 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Lancement de la deuxième formation professionnelle minière à distance (<i>Santé et sécurité du travail</i>)</p> <p>Élaboration d'un cours assisté par ordinateur sur le forage d'exploration minière et offre de ce cours dans les cégeps et à l'Université Laval</p> <p>Conception d'un cours à distance de niveau collégial pour les superviseurs miniers de premier niveau</p> <p>Conception d'un cours à distance sur la réglementation spécifique aux mines souterraines</p>	<p>Lancement du premier cours de formation professionnelle minière à distance découlant du projet-pilote</p> <p>Élaboration de deux autres cours à distance sur des thèmes préconisés par l'industrie</p>	<p>Poursuite du projet pilote intitulé <i>Modèle préliminaire d'application des technologies de l'information et de la communication dans la formation de la main-d'œuvre du secteur minier</i></p> <p>Réalisation d'une étude de la performance de la formation minière par simulation pour les opérateurs d'engins miniers</p>	<p>Démarrage d'un projet pilote portant sur la formation à distance (trois volets distincts pour mettre différentes technologies à l'essai)</p>

ENJEU 3

L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DANS LE RÉSEAU ÉDUCATIF

ORIENTATION

Contribuer à l'attraction et à la rétention dans le réseau éducatif ainsi qu'à la promotion des métiers, des professions et de la formation du secteur minéral.

Axe d'intervention 8 PROMOTION

Objectif 14 : Contribuer aux activités de promotion des programmes de formation en lien avec l'industrie minérale.

Indicateur A.8.14 – Ententes de participation et activités (au moins deux ententes ou activités par année)

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 1,0 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Mise en œuvre du plan de communication</p> <p>Conception, réalisation et diffusion de plus de 1 700 copies d'un livre de photographie visant la promotion de la formation, des métiers et des professions du secteur minier</p> <p>Diffusion d'une vingtaine d'articles dans des revues spécialisées des secteurs de l'éducation et minier</p> <p>Présentation annuelle de l'INMQ sur des tribunes choisies</p> <p>Poursuite du partenariat avec l'AQISEP</p> <p>Renouvellement du partenariat avec le CSMO Mines pour la réalisation du concours <i>Zoom minier</i> et pour l'activité <i>Mines et vie</i></p>	<p>Implantation du plan de communication élaboré antérieurement</p> <p>Présentation de l'INMQ sur différentes tribunes, telles que le congrès Québec Mines 2014, Éducation internationale, ministère de l'Éducation, ISQ, AMQ</p> <p>Poursuite du partenariat avec l'AQISEP</p> <p>Diffusion d'une vingtaine d'articles dans des revues spécialisées du secteur de l'éducation et du secteur minier</p> <p>Renouvellement du partenariat avec le CSMO Mines pour la réalisation du concours <i>Zoom minier</i> et pour l'activité <i>Mines et vie</i></p>	<p>Conception d'un plan de communication qui vise à optimiser les activités promotionnelles de l'INMQ en ciblant les actions les plus pertinentes pour la réalisation de sa mission</p> <p>Présentation de l'INMQ au congrès de la SIM à Besançon (France)</p> <p>Présentation au caucus des députés régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue</p> <p>Présentation à Québec Mines international, au ministère de l'Éducation et à l'ISQ</p> <p>Présentation au comité des ressources humaines de l'AMQ et à la Table interordres de l'éducation du Nord-du-Québec</p> <p>Stratégie d'intervention concertée avec l'AQISEP au colloque sur l'Approche Orientante et à son congrès annuel et promotion des programmes de formation en lien avec l'industrie minière auprès des conseillers pédagogiques et d'orientation</p> <p>Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour la réalisation du concours <i>Zoom minier</i> et pour l'activité scientifique <i>Mines et vie</i></p>	<p>Participation à 13 salons, congrès et colloques</p> <p>Entente avec le CSMO Mines pour l'activité scientifique <i>Mines et vie</i></p> <p>Entente avec le CSMO Mines pour le concours <i>Zoom minier</i></p>

Axe d'intervention 8
PROMOTION

Objectif 15 : Soutenir les activités mises en œuvre pour promouvoir les compétences essentielles préalables à la formation professionnelle ou technique de l'industrie minière.

Indicateur A.8.15 – Nombre d'activités réalisées avec le soutien de l'Institut (au moins une activité par année)

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 0,1 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Présentation annuelle de l'INMQ sur des tribunes choisies, notamment au congrès Québec Mines 2015</p> <p>Financement de l'activité <i>Mines et vie</i> organisée par le CSMO Mines</p> <p>Étude interne réalisée auprès de la clientèle autochtone</p> <p>Soutien financier à l'organisation d'un congrès sur ce thème à Povungnituk (novembre 2015)</p>	<p>Présentation de l'INMQ sur des tribunes sélectionnées, notamment le colloque annuel de l'AQISEP (mars 2015) et le congrès Québec Mines 2014</p> <p>Financement de l'activité <i>Mines et vie</i> organisée par le CSMO Mines</p>	<p>Incorporation de la promotion des compétences essentielles au plan de communication de l'INMQ</p> <p>Présentation de l'INMQ sur des tribunes choisies, notamment le colloque annuel de l'AQISEP sur l'Approche Orientante (mars 2014)</p> <p>Financement de l'activité scientifique <i>Mines et vie</i> en partenariat avec le CSMO Mines (destinée aux élèves de 4^e et 5^e secondaire)</p>	<p>Production d'un rapport interne sur les compétences essentielles</p>

Axe d'intervention 8
PROMOTION

Objectif 16 : Contribuer aux activités de promotion et de réseautage à l'échelle nationale et internationale ciblant le recrutement d'étudiants, de professeurs et de chercheurs qui participent au développement de l'innovation dans le secteur minéral.

Indicateur A.8.16 – Nombre d'activités réalisées avec la participation de l'Institut (au moins une activité par année à compter du 31 mars 2013)

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,2 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Poursuite du partenariat avec Éducation internationale, l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et Québec Mines international 2015 pour une série d'activités de réseautage international</p> <p>Accueil de délégations étrangères</p> <p>Participation à des congrès ciblés sur le développement nordique</p> <p>Nouveau mandat concernant la mise sur pied et l'animation d'un groupe de travail ciblant l'innovation dans le traitement de minéraux stratégiques</p>	<p>Intensification du partenariat avec Éducation internationale, l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et 48e Nord international pour une série d'activités de réseautage international</p> <p>Accueil de délégations étrangères</p> <p>Participation à des congrès ciblés sur le développement nordique (qui nécessitera beaucoup d'innovation)</p> <p>Contribution à l'École de terrain Abitibi 2015</p> <p>Étude en cours sur la définition d'une stratégie de promotion internationale concertée qui intègre davantage les composantes de formation et de recherche</p>	<p>En vue d'optimiser la participation de l'INMQ à diverses activités promotionnelles, nationales et internationales : incorporation d'activités de réseautage international, de recrutement et d'innovation sur le plan de la communication</p> <p>Participation active du pdg de l'INMQ au conseil d'administration de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM (visant plus précisément le recrutement et l'innovation)</p> <p>Contribution à l'École de terrain Abitibi 2014 (destinée aux géologues de la francophonie) et inclusion de l'INMQ au sein d'un réseau international incluant un grand nombre d'institutions universitaires et gouvernementales du Québec, de la France et du Maroc</p> <p>Conférence donnée par le pdg de l'INMQ au congrès de la Société de l'industrie minérale à Besançon et participation au congrès à des fins de réseautage international (automne 2013)</p>	<p>Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel</p>

Axe d'intervention 8
PROMOTION

Objectif 17 : Promouvoir l'utilisation d'un contenu éducatif sur l'industrie minière dans les programmes de formation générale au primaire, au secondaire et au collégial.

Indicateur A.8.17 – Nombre d'interventions auprès des concepteurs de programmes de formation (un niveau de 5 interventions en 2016)

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,25 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Intervention à l'AESTQ (s'adressant aux enseignants en sciences du secondaire et aux enseignants du primaire)</p> <p>Diffusion de la section Roches et minéraux sur le site Web de l'INMQ</p> <p>Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour l'activité Mines et vie</p> <p>Analyse du programme <i>Une mine de renseignements</i> proposé par <i>Mining Matters</i> et destiné à la réalisation d'ateliers pour les élèves du primaire</p> <p>Poursuite du partenariat avec l'AQISEP pour identifier de nouveaux collaborateurs pour la conception de programmes de formation</p>	<p>Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour l'activité Mines et vie</p> <p>Implantation sur le site Web de l'INMQ d'un répertoire proposant, aux enseignants du primaire et du secondaire, des activités à réaliser en lien avec les roches et les minéraux</p>	<p>Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour l'activité <i>Mines et vie</i> (cours de sciences des 4^e et 5^e secondaire)</p> <p>Évaluation de matériel pédagogique existant et inspiré des roches, des minéraux et des mines (enseignement des sciences au 2^e et au 3^e cycle du primaire) et intervention à ce sujet auprès du ministère de l'Éducation</p>	<p>En partenariat avec le CSMO Mines et la Boîte à sciences, conception et implantation de l'activité <i>Mines et vie</i> (cours de sciences des 4^e et 5^e secondaire)</p>

Axe d'intervention 8
PROMOTION

Objectif 18 : Développer avec des partenaires une stratégie de promotion des études supérieures en vue de soutenir les efforts de recherche et d'innovation du secteur minéral et de contribuer à sa mise en œuvre.

Indicateur A.8.18 – Stratégie mise en place au 31 mars 2013

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,1 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Élaboration d'un cours assisté par ordinateur sur le forage d'exploration minière et offre de ce cours dans deux cégeps et à l'Université Laval</p> <p>Contribution à l'École de terrain Abitibi 2016</p> <p>Conception, réalisation et diffusion d'un livre de photographies présentant des chercheurs du secteur minier et la formation qui mène à ce type d'emploi</p> <p>Nouveau mandat concernant spécifiquement l'innovation en recherche de nouveaux procédés métallurgiques</p> <p>Soutien accru des activités de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM</p> <p>Augmentation du nombre d'abonnés au bulletin <i>Mine@venir</i></p>	<p>Contribution à l'École de terrain Abitibi 2015</p> <p>Soutien accru des activités de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM</p> <p>Augmentation du nombre d'abonnés au bulletin <i>Mine@venir</i></p>	<p>Implantation de certains éléments propres à cette stratégie</p> <p>Incorporation de la thématique « recherche et innovation » aux activités de veille</p> <p>Diffusion régulière d'information stratégique en innovation et recherche grâce au bulletin <i>Mine@venir</i></p> <p>Contribution à la recherche géologique de l'École de terrain Abitibi 2014</p> <p>Soutien à l'innovation minière par l'entremise de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM</p>	<p>Décision de s'en tenir aux activités de promotion prévues à l'objectif 14</p>

Axe d'intervention 9

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES, DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Objectif 19 : Développer avec des partenaires une stratégie de promotion de la diplomation auprès des étudiants et contribuer à sa mise en œuvre.

Indicateur A.9.19 – Stratégie mise en place au 31 mars 2014

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,1 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	<p>Participation à divers comités pilotés par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (menant au rapport <i>Femmes de métier</i> dans le secteur minier)</p> <p>Production, diffusion et promotion d'un portrait des 15 programmes de formation minière les plus populaires en 2016 dans le secteur minier</p> <p>Publication d'articles mettant en vedette des diplômés dans des programmes de formation minière</p> <p>Élaboration et publication d'un livre de photographies visant la promotion de la formation, des métiers et des professions du secteur minier</p>	<p>Implantation de certains éléments additionnels de cette stratégie</p> <p>Production, diffusion et promotion d'un portrait des 15 programmes de formation minière les plus populaires 2015 dans le secteur minier</p> <p>Présentation et animation sur ce thème dans le cadre de l'initiative autochtone « Trésor du Nord » pendant le congrès Québec Mines 2014</p>	<p>Implantation de certains éléments propres à cette stratégie</p> <p>Grâce au partenariat avec l'ISQ et le MEESR, l'INMQ dispose de données statistiques à jour sur les inscriptions, la diplomation et l'emploi, permettant la production de portraits utiles à l'établissement de cette stratégie</p> <p>Une réflexion en cours permettra d'inclure les Autochtones et les Inuits dans cette stratégie</p>	<p>Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel</p>

Axe d'intervention 9**RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES, DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES**

Objectif 20 : Développer avec des partenaires une stratégie de promotion de la diplomation auprès des entreprises et contribuer à sa mise en œuvre.

Indicateur A.9.20 – Stratégie mise en place au 31 mars 2014

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 0,1 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	Publication d'articles mettant en vedette des diplômés des programmes de formation minière Diffusion, auprès des entreprises, d'environ 1 700 exemplaires du livre de photographies produit par l'INMQ et faisant la promotion de la formation minière	Organisation, en collaboration avec la table des ressources humaines de l'AMQ, d'un atelier de réflexion regroupant 75 représentants de l'industrie et du secteur de l'éducation pendant le congrès Québec Mines 2014	Renforcement du partenariat avec la table des ressources humaines de l'AMQ (notamment pour l'organisation conjointe d'événements visant la promotion de la diplomation)	Présentations portant sur ce thème sur différentes tribunes (notamment lors de congrès miniers et à la table des ressources humaines de l'AMQ)

Objectif 21 : Contribuer au développement et à la mise à jour des passerelles interordres entre les programmes de formation.

Indicateur A.9.21 – Nombre d'ententes avec recommandation de l'Institut (en continu à compter de 2012-2013)

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT NON ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : MOINS DE 0,01 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	Aucune entente à ce sujet n'a été conclue	Aucune entente à ce sujet n'a été conclue	Aucune entente à ce sujet n'a été conclue	Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel

Axe d'intervention 9

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES, DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Objectif 22 : Contribuer au développement de processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ainsi que des diplômés étrangers.

Indicateur A.9.22 – Nombre d'interventions et de recommandations (en continu)

Cible pluriannuelle	RÉSULTAT NON ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : MOINS DE 0,01 ETC.			
	2015- 2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	L'INMQ n'a pas réussi à concrétiser cet objectif	Soutien réitéré à l'École de terrain Abitibi 2015 sur cette question (aucun élément nouveau quant à une éventuelle recommandation à l'Ordre des géologues du Québec)	Formulation d'interrogations relatives à la pertinence, pour l'INMQ, de formuler une recommandation portant sur la reconnaissance des acquis découlant de l'École de terrain Abitibi 2014. Destinée à l'Ordre des géologues du Québec, cette reconnaissance faciliterait l'adhésion à l'Ordre pour les géologues étrangers qui désirent poursuivre leur carrière au Québec	Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel



LES ÉTATS FINANCIERS

De l'exercice clos le 31 mars 2016

Les états financiers sont intégrés dans leur intégralité au présent rapport à la suite de leur adoption par le conseil d'administration, le 24 mai 2016.

RAPPORT DE LA DIRECTION	52
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	53
ÉTAT FINANCIERS	54
État des résultats et de l'excédent cumulé	54
État de la situation financière.....	55
État de la variation des actifs financiers nets.....	56
État des flux de trésorerie.....	57
NOTES COMPLÉMENTAIRES	58

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration et son comité d'audit surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et le conseil d'administration approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Marquis', written over a horizontal line.

ROBERT MARQUIS

Val-d'Or, le 24 mai 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Handwritten signature of Jean-Pierre Fiset in black ink.

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 24 mai 2016

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	970 000	970 000	970 000
Intérêts	5 000	4 706	6 707
Ventes de livres	53 633	32 499	-
Autres revenus	-	3 532	-
	<u>1 028 633</u>	<u>1 010 737</u>	<u>976 707</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	556 092	499 461	514 783
Services professionnels	514 855	229 194	265 381
Frais de déplacement	76 000	50 411	47 029
Amortissement des immobilisations corporelles	41 300	24 420	26 656
Publicité et communication	54 100	42 217	16 323
Coût des ventes de livres	-	41 935	-
Fournitures et approvisionnements	55 750	12 109	12 691
Frais de formation	13 000	3 990	3 949
Frais financiers	1 100	934	546
Frais de représentation	3 915	2 161	537
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	-	-	147
	<u>1 316 112</u>	<u>906 832</u>	<u>888 042</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(287 479)	103 905	88 665
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>517 305</u>	<u>517 305</u>	<u>428 640</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>229 826</u>	<u>621 210</u>	<u>517 305</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AU 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	586 248	523 945
Comptes à recevoir (note 3)	45 651	38 260
Stocks destinés à la revente	20 371	-
	652 270	562 205
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	105 754	124 032
ACTIFS FINANCIERS NETS	546 516	438 173
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 6)	48 526	70 419
Charges payées d'avance	26 168	8 713
	74 694	79 132
EXCÉDENT CUMULÉ	621 210	517 305

Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



M. François Biron, président du conseil d'administration



M. Donald Bherer, président du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	\$	\$	\$
Excédent (Déficit) annuel	(287 479)	103 905	88 665
Amortissement des immobilisations corporelles	41 300	24 420	26 656
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(2 527)	(21 735)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		-	150
Pertes à la disposition d'immobilisations corporelles		-	147
	41 300	21 893	5 218
Variation de charges payées d'avance		(17 455)	(2 360)
Augmentation (Diminution) des actifs financiers nets	(246 179)	108 343	91 523
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	438 173	438 173	346 650
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	191 994	546 516	438 173

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 \$	2015 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel de l'exercice	103 905	88 665
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 420	26 656
Pertes à la disposition d'immobilisations corporelles	-	147
	128 325	115 468
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Comptes à recevoir	(7 391)	(15 581)
Stocks destinés à la revente	(20 371)	-
Créditeurs et charges à payer	(18 278)	67 902
Charges payées d'avance	(17 455)	(2 360)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	64 830	165 429
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 527)	(21 735)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	150
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(2 527)	(21 585)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	62 303	143 844
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	523 945	380 101
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	586 248	523 945

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la *Loi sur l'Institut des mines* (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tel que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les comptes à recevoir excluant les taxes à la consommation et les stocks destinés à la revente sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

CONSTATATION DES REVENUS

Contribution du gouvernement

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où elles sont autorisées, que l'Institut a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Ventes de livres

Les revenus provenant de la vente de livres sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent du solde bancaire et du découvert bancaire lorsque le solde bancaire fluctue souvent entre la disponibilité et le découvert.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des produits finis se compose du coût des matières premières et d'une juste part de la main-d'œuvre et des frais généraux de fabrication fixes et variables appropriés. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

PASSIFS FINANCIERS

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Améliorations locatives	7 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Équipement de bureau	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. COMPTES À RECEVOIR

	2016	2015
	\$	\$
Comptes clients	2 148	38 260
Taxes à la consommation	43 503	-
	45 651	38 260

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016	2015
	\$	\$
Fournisseurs	58 997	47 501
Taxes à la consommation	1 694	-
Traitements	24 145	45 520
Avantages sociaux	20 918	31 011
	105 754	124 032

5. MARGE DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$ (2015 : 50 000 \$) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins du Québec majoré d'un pourcentage maximum de 8 % l'an. Au 31 mars 2016, le taux est de 8,20 % (2015 : 8,35 %) et le solde est de 17 \$ (2015 : 596 \$).

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2016
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au début	95 716	24 050	46 773	166 539
Acquisitions	-	-	2 527	2 527
Solde à la fin	95 716	24 050	49 300	169 066
Amortissement cumulé				
Solde au début	40 756	16 412	38 952	96 120
Amortissement de l'exercice	13 692	3 996	6 732	24 420
Solde à la fin	54 448	20 408	45 684	120 540
Valeur comptable nette	41 268	3 642	3 616	48 526

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2015
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au début	77 076	22 390	45 773	145 239
Acquisitions	18 640	2 095	1 000	21 735
Disposition	-	(435)	-	(435)
Solde à la fin	95 716	24 050	46 773	166 539
Amortissement cumulé				
Solde au début	29 132	11 810	28 661	69 603
Amortissement de l'exercice	11 624	4 740	10 291	26 655
Disposition	-	(138)	-	(138)
Solde à la fin	40 756	16 412	38 952	96 120
Valeur comptable nette	54 960	7 638	7 821	70 419

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré à 14,38 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi l'Institut verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 mars 2016, s'élèvent à 42 817 \$ (2015 : 41 775 \$). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Le principal actif financier de l'Institut qui est exposé au risque de crédit comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie et les comptes clients.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

La direction estime que le risque relié aux concentrations de risque de crédit relativement aux comptes clients est limité en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit est consenti.

Au 31 mars 2016, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie et les comptes clients correspond à la valeur comptable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que le flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. L'Institut considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie ainsi que de marge de crédit (note 5) afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les fournisseurs et traitements sont payables moins de 30 jours suivant la date de facturation.

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2016, le risque de taux d'intérêt est pratiquement nul, car le solde de la marge de crédit est de 17 \$ (2015 : 596 \$).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'Institut a reçu une prestation de services sans contrepartie de la part d'un apparenté au cours de l'exercice. L'estimation des services concernés se décrit comme suit : un loyer d'une valeur de 9 852 \$ par année, l'entretien ménager d'une valeur de 1 117 \$ par année et de services informatiques pour une valeur de 3 600 \$ par année.

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut est engagé par des contrats pour des services professionnels totalisant 167 156 \$ (2015 : 199 283 \$) et échéant jusqu'en mars 2017.

LE RESPECT DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie qui s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines est en annexe du présent rapport et a été dûment adopté le 25 novembre 2010, par la résolution INM 1011-020. Il est également accessible sur le site Web de l'Institut au www.inmq.gouv.qc.ca.

Il est important de noter qu'aucune irrégularité ni aucun manquement n'ont été observés depuis l'entrée en fonction de chacun des membres du conseil d'administration quant aux règles édictées dans ce règlement.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le respect de la Loi, l'Institut national des mines a mis en place un site Web qui permet d'informer le public sur le rôle de l'Institut et de donner accès à ses procès-verbaux et à ses règlements de même qu'à diverses informations d'intérêt public. Aucune demande d'accès aux documents en vertu de la Loi n'a été adressée à l'Institut durant l'année 2015-2016.

L'accès aux renseignements personnels dans l'organisme est assuré avec rigueur. Les moyens mis en place pour assurer la protection de ces renseignements sont respectés intégralement.

SECTION « TRANSPARENCE » SUR LE SITE WEB

Dans le cadre de l'application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, l'Institut propose une section nommée « Transparence » sur son site Web qui facilite l'accès à l'information concernant l'organisation.

LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'Institut est assujéti à la Loi sur l'administration publique et il s'acquitte régulièrement de ses obligations envers le gouvernement par la production de rapports tant pour la reddition de comptes de la gestion financière que pour l'administration de l'ensemble de ses activités.

LOI SUR LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET POLITIQUE LINGUISTIQUE

L'Office québécois de la langue française a décerné le 20 février 2015 un certificat attestant que l'Institut national des mines se conforme aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à l'emploi et qualité de la langue française dans l'Administration. Toutes les publications de l'Institut, destinées à un large public, font l'objet d'une révision linguistique par un professionnel certifié. Au cours de l'exercice financier 2015-2016, l'Institut a également élaboré une politique linguistique qui chemine selon le processus établi par l'Office. L'adoption est prévue en 2016-2017.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de l'Institut national des mines et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
2. Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut, incluant le président-directeur général et la ou le secrétaire d'assemblée.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

Section 1 : Règles et principes généraux

3. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre. M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et se référer à la mission de l'Institut et aux valeurs énoncées dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, reproduite à l'annexe I.

4. La contribution des membres du conseil d'administration de l'Institut à la réalisation de sa mission doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
5. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de l'Institut ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

Section 2 : Exercice de la fonction d'administrateur

6. Le membre du conseil d'administration de l'Institut se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

7. Le membre du conseil d'administration de l'Institut met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence sur une décision à prendre ou une action à poser.

8. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil d'administration de l'Institut s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et des politiques applicables à l'Institut, à moins que la décision n'ait pour objet de les modifier.
9. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires de l'Institut et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

Section 3 : Discrétion et réserve

10. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
11. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

12. Le président du conseil d'administration ainsi que le président-directeur général de l'Institut doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
13. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Section 4 : Honnêteté et indépendance

14. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Le membre du conseil doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration de l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

15. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt visé à l'article 14. Il doit aussi se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

En outre, le président-directeur général de l'Institut ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

16. Le président du conseil d'administration de l'Institut s'assure que le procès-verbal des réunions de l'Institut fasse état de toute abstention d'un des membres du conseil sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt.
17. Le président du conseil d'administration de l'Institut, s'il est en conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nomme un autre membre du conseil d'administration pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.
18. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

19. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

20. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité ni aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, toute autre marque d'hospitalité ou tout avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

21. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

22. Le président-directeur général de l'Institut doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

23. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives ou offres d'emploi.

Section 5 : Après-mandat

24. Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Institut.

25. Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Institut ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Institut est partie et sur laquelle il détient de l'information non dévoilée au public.

Les membres du conseil d'administration de l'Institut ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

26. Le président du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d'administration de l'Institut et informe l'autorité compétente visée à l'article 29 des cas de manquement.

ACTIVITÉS POLITIQUES

27. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de l'Institut qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Il doit en outre se démettre de ses fonctions.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE ET SANCTIONS

28. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit observer les règles et les principes exposés dans le présent code. Au moment de sa nomination, le membre doit signer le document reproduit à l'annexe II attestant qu'il a pris connaissance du présent code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, et qu'il s'engage à les respecter. La signature de l'attestation par le membre déjà en fonction doit se faire dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur du présent code.

29. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

30. Le membre du conseil d'administration de l'Institut à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente en vue de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

31. L'autorité compétente fait part au membre du conseil d'administration de l'Institut des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

32. Sur conclusion que le membre du conseil d'administration de l'Institut a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, une sanction lui est imposée conformément à l'article 40 de ce règlement.

33. La sanction qui peut être imposée au membre du conseil d'administration de l'Institut est la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

34. Toute sanction imposée à un membre du conseil d'administration de l'Institut doit être écrite et motivée.

ENTRÉE EN VIGUEUR

35. Le présent code a été adopté lors de la réunion du 25 novembre 2010 et est entré en vigueur à cette date.

ANNEXE I du Règlement sur le code d'éthique et de déontologie

DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

(21 novembre 2002, Assemblée nationale, document sessionnel n° 1598-20021121)

L'administration publique est appelée à accomplir une mission d'intérêt public en raison des services importants qu'elle doit rendre à la population du Québec et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité.

Cette mission, l'administration publique doit la remplir non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

C'est pourquoi la *Loi sur la fonction publique* reflète de telles valeurs lorsqu'elle édicte des normes de comportement telles que l'assiduité, la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité, l'impartialité, la neutralité, la discrétion et la réserve. Il en est de même de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, qui prévoit l'imposition de normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs publics.

Ces valeurs prennent une importance accrue en raison de l'autonomie d'action, de l'imputabilité, de la transparence et de la primauté des services aux citoyens réaffirmées par la *Loi sur l'administration publique*.

La qualité des services aux citoyens et la poursuite de l'intérêt public interpellent donc au plus haut point tous les membres de l'administration publique québécoise, qu'il s'agisse de ses dirigeants, de ses fonctionnaires ou de ses autres employés. Elles orientent la façon de concevoir la relation entre l'administration publique et les citoyens.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et dont il convient d'affirmer les plus fondamentales.

COMPÉTENCE

Chaque membre de l'administration publique s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

IMPARTIALITÉ

Chaque membre de l'administration publique fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considération partisane.

INTÉGRITÉ


Chaque membre de l'administration publique se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

LOYAUTÉ

Chaque membre de l'administration publique est conscient qu'il est un représentant de celle-ci auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

RESPECT

Chaque membre de l'administration publique manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.



L'INSTITUT NATIONAL DES MINES ACCOMPLIT SA MISSION EN GRANDE PARTIE GRÂCE AU DÉVOUEMENT DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL, QU'ILS PROVIENNENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION, DU SECTEUR MINIER OU DES MINISTÈRES CONCERNÉS PAR L'ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI.



125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2
Tél. : 819 825-4667
Télec. : 819-825-4660
www.inmq.gouv.qc.ca

***Institut national
des mines***

Québec 